

La revue catholique des idées et des faits

UT SINT UNUM!

vendredi 17 avril 1925

Sommaire :

La morale économique de saint Thomas
et l'industrie moderne.

Hoffman Nickerson

Les deux Camps

Hilaire Belloc

Hermogène, Ilïodor, Strémoukhoff

Comte Perovsky

Comment le chanoine justicier semonça le
viguier ducal

Paul Cazin

Surpeuplement

Val. Fallon S.-J.

Les idées et les faits : Chronique des idées : La Fondatrice des Filles de la Croix,
Mgr J. Schyrgens. — Russie.

La Semaine

M. Vandervelde essaie de mettre sur pied un gouvernement « démocratique » (?) tri-partite, où les socialistes domineraient. Sa tentative ne peut qu'échouer. Etreinte de la victoire — ou... un excès de ruse... — fait oublier au chef rouge que les catholiques sont aussi puissants que les socialistes.

Un gouvernement catholique-libéral reste la solution la plus souhaitable.

Mais si les libéraux s'obstinent?

M. Vandervelde déclare ne vouloir gouverner seul.

Un ministère catholique homogène n'a aucune chance de durée et pourrait se retourner contre nous.

Un ministère catholique-socialiste sous un chef socialiste est inacceptable.

Sous un chef catholique, et à égalité de portefeuilles, le serait-il moins?

Daucuns le croient, qui redoutent que cette solution ultime, si jamais on y était acculé par une bouderie obstinée des libéraux, vaudrait mieux qu'une

dissolution qui risquerait de compliquer davantage encore notre situation politique.

Mais que de dangers à pareille entente!...

* *

La France est à deux doigts de l'abîme financier : voilà le bilan de dix mois de gouvernement socialiste et anti-clérical.

Inflation illégale, manœuvres bancaires, par celui-là même qui parlait de « catholicisme de banquiers »!...

La démocratie politique, l'électoratisme, le règne des factions et des clubs, ont conduit la nation victorieuse au plus complet gâchis.

Un redressement n'est possible que par de généreux sacrifices consentis dans une atmosphère de confiance.

Et le régime actuel semble totalement incapable de créer cette atmosphère là...

Alors?...

Bruxelles : 11, Boulevard Bischoffsheim.

(Tél. 1 220,50; Compte chèque postal : 489,16)

per. 27

CHOCOLAT

D U C

CHOCOLAT



DUC ANVERS

La

Grande
Marque
Belge

Crédit Général Liégeois

SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL : 90,000,000 RÉSERVES : 20,250,000

SUCCURSALE DE BRUXELLES :

68, Rue Royale et 35, Rue des Colonies

BUREAUX :

BRUXELLES-MARITIME, 30, Place Saintelette
VILVORDE, Rue de Louvain

□ □ □

Ne conservez pas votre argent sans lui faire produire un intérêt, même si vous en prévoyez l'emploi dans un délai prochain. Placez-le à court terme au **CRÉDIT GÉNÉRAL LIÉGEOIS**, qui bonifie actuellement :

En compte de QUINZAINE (préavis de 3 jours) . . . 5.00 %
En compte à UN MOIS (préavis de 3 jours avant le 15) 5.00 %
En compte de SIX MOIS (au 15 ou au 20 du mois) . . . 5.25 %

Avec facilité de retrait anticipé :

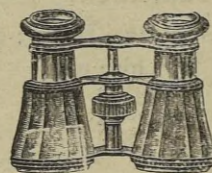
1° Après le cinquième mois 5.20 %
2° Après le quatrième mois 5.15 %
3° Après le troisième mois 5.10 %
4° Après le deuxième mois 5.05 %
5° Après un mois 5.00 %

Ces placements temporaires, très avantageux, peuvent être faits par sommes rondes : 500 francs minimum et multiples de 500 fr.

MAISON DU LYNX

34, Rue de la Bourse, BRUXELLES

◇
Lunetterie
Optique
Jumelles
Baromètres
◇



◇
Faces à main
—
Articles de luxe
et
ordinaires
◇

Exécution soignée
des ordonnances de MM. les Médecins-Oculistes

QUI S'HABILLE BIEN

S'HABILLE CHEZ

François Vanderlinden

Rue des Cultes, 17, BRUXELLES

La morale économique de saint Thomas et l'industrie moderne⁽¹⁾

Nous avons choisi comme sujet de notre entretien, la morale économique de saint Thomas d'Aquin et l'industrie moderne.

Si le temps le permettait, il serait intéressant de rechercher comment le mot *économique* a évolué, dans un sens péjoratif, depuis saint Thomas. Pour Aristote, le prince des philosophes païens, et pour tous les Grecs, *économique* signifiait loi de la maison : c'est-à-dire l'ensemble des devoirs du maître et de la maîtresse de la maison en rapport avec les vertus de prudence et de justice. Aujourd'hui, le mot *économique* est employé dans une signification entièrement *amoral* : il désigne une chose qu'Aristote n'aurait jamais appelée de ce nom. Le sens que nous donnons actuellement au terme *économique*, Aristote l'attachait au terme *chrématistique*, ou science de la production des valeurs et des richesses; autrement dit, la science des procédés par lesquels l'homme transforme les ressources matérielles qui l'environnent en ressources plus appropriées à ses besoins. La morale économique est une discipline morale traçant les règles et les obligations auxquelles l'homme est assujéti dans la possession et dans l'usage des valeurs et des richesses.

Les conseils moraux de saint Thomas touchent la matière économique principalement sur trois points : la possession de la propriété privée, l'usure et le juste prix. En ce qui concerne la propriété privée, comme vous le savez tous, saint Thomas en enseigne la légitimité; il fait le relevé des désordres sociaux qui résulteraient de son abolition. Naturellement, le communisme volontaire, tel qu'il a été peut-être pratiqué dans la primitive Eglise à Jérusalem, tel aussi qu'il a été pratiqué, à l'intérieur de la communauté bien comprise, dans les ordres monastiques, n'a rien de contraire à sa doctrine. D'ailleurs, le droit de propriété n'est pas un droit sans responsabilité : il entraîne des obligations. Néanmoins, ce droit reste incontestable. Il est la base de toute saine morale sociale et de toute politique bien comprise.

* * *

Quant à l'usure, saint Thomas, suivant en cela l'idée d'Aristote, affirme que l'argent est fongible, c'est-à-dire incapable d'accroissement naturel et utile seulement par sa consommation. En rapport avec cette idée, il soutient que stipuler un intérêt pour l'argent prêté est un péché. A l'argent prêté, il oppose l'argent investi en participation dans une affaire économiquement productive. A vrai dire, le prêteur, pour réclamer un intérêt, pourrait se prévaloir du bénéfice dont il se prive et que lui eût donné son argent, s'il l'avait investi lui-même et personnellement dans un emploi productif, par exemple dans un négoce ou dans une industrie. Saint Thomas ne méconnaît pas cette objection! Au contraire! Mais le Docteur Angélique y oppose cette réfutation : celui qui investit son argent dans une affaire, au moment où il l'investit, ne possède pas encore son profit, et il pourrait très bien se faire qu'il ne le réalisât jamais. Plus tard, des canonistes ont répliqué à saint Thomas : le prêteur, tout autant que celui qui expose son argent dans une entreprise commerciale, court un risque, le risque de l'insolvabilité de l'emprunteur. En outre, ils retournaient contre la doctrine de saint Thomas sur l'usure son propre enseignement au sujet de la restitution, à savoir : un homme peut subir une injustice étant privé non seulement de ce qu'il avait mais encore de ce qu'il était sur le point d'acquérir. En conséquence, au fur et à mesure que le commerce se développa

et, avec lui, l'attente toujours mieux fondée d'un profit, les théologiens reconnurent que le prêteur avait droit de stipuler à un intérêt sur son prêt.

Le mot intérêt vaut la peine d'être analysé. Étymologiquement, c'était *id quod interest*, ce qui est entre les deux, parce qu'il était évidemment injuste pour l'emprunteur de devoir payer au prêteur tout le bénéfice que celui-là pouvait raisonnablement tirer de l'affaire commerciale où il aurait pu investir son argent, le prêteur ayant renoncé non pas à la possession actuelle de ce bénéfice commercial, mais à la possession potentielle. Saint Thomas lui-même, argumentant les canonistes du XIV^e et du XV^e siècle, aurait mieux reconnu le droit du prêteur à une compensation s'il avait pu prévoir les circonstances qui, dans la suite, ont fait du bénéfice commercial une chose plus immédiate et plus certaine. C'est principalement sous l'impulsion de cette idée de *lucrum cessans* que l'enseignement de la primitive Eglise — à moitié soutenu par saint Thomas, — a été si pas entièrement abandonné, tout au moins profondément modifié.

Il me semble que cette modification de la doctrine stricte et primitive de l'usure mérite d'être acceptée. Quand il y a une différence entre la pensée de saint Thomas et celle des scolastiques du XIV^e et XV^e siècle, on doit, je l'admets, être très prudent avant de souscrire à cette dernière. Je reconnais qu'ici je ne suis pas d'accord avec un homme pour l'opinion duquel j'ai le plus profond respect : J'ai nommé le grand écrivain catholique Hilaire Belloc, qui nous aurait honoré tous en présidant cette assemblée, s'il n'avait pas été empêché à cause d'une grave maladie dans sa famille. Je lui ai entendu dire publiquement que les conséquences sociales issues de l'autorisation de percevoir un intérêt sur les sommes prêtées pour une destination improductive ont été tellement désastreuses qu'on ferait bien d'en revenir à l'ancienne doctrine sévèrement prohibitive. Ceci, dans la pensée de M. Belloc, s'appliquait particulièrement aux prêts énormes consentis aux Etats pendant la guerre.

Néanmoins, j'ose maintenir que, dans cette question, les scolastiques ultérieurs ne se sont pas trompés. Il paraît évidemment injuste que les prêteurs soient mis en pire posture pour avoir prêté. Il est clair qu'à notre époque de développement commercial et industriel, le prêteur qui renonce à un bénéfice raisonnablement certain, mérite une compensation.

Dans le cas spécial des emprunts d'Etats contractés pendant la guerre, les circonstances dans lesquelles ils ont été consentis, du moins aux Etats-Unis, n'étaient tout à fait différentes de celles dans lesquelles, au Moyen Age, étaient faits dans les villes italiennes les emprunts d'Etat, nommés *montes profani*. Ces *montes profani* remontent jusqu'au XII^e siècle. Un canoniste aussi rigoureux que saint Antonin de Florence admet que, dans le cas des *montes profani*, il est juste pour l'Etat de payer un intérêt et pour le prêteur de l'accepter. Un Etat souverain ne peut être placé sous contrainte, et l'octroi d'un intérêt est, de sa part, un acte gracieux, une faveur faite au prêteur. Saint Thomas n'a pas une opinion différente : il approuve le payement volontaire d'un intérêt.

* * *

Le troisième point de ce que j'ai appelé la morale économique de

(1) Conférence donnée à l'Institut supérieur de Philosophie à Louvain.

CHOCOLAT

D U C

CHOCOLAT



DUC ANVERS

La

Grande
Marque
Belge

Crédit Général Liégeois

SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL : 90,000,000 RÉSERVES : 20,250,000

SUCCURSALE DE BRUXELLES :

68, Rue Royale et 35, Rue des Colonies

BUREAUX :

BRUXELLES-MARITIME, 30, Place Saintelette
VILVORDE, Rue de Louvain

□ □ □

Ne conservez pas votre argent sans lui faire produire un intérêt, même si vous en prévoyez l'emploi dans un délai prochain. Placez-le à court terme au **CRÉDIT GÉNÉRAL LIÉGEOIS**, qui bonifie actuellement :

En compte de QUINZAINE (préavis de 3 jours) . . . 5.00 %
En compte à UN MOIS (préavis de 3 jours avant le 15) 5.00 %
En compte de SIX MOIS (au 15 ou au 20 du mois) . . . 5.25 %

Avec facilité de retrait anticipé :

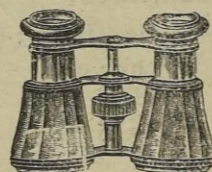
1° Après le cinquième mois 5.20 %
2° Après le quatrième mois 5.15 %
3° Après le troisième mois 5.10 %
4° Après le deuxième mois 5.05 %
5° Après un mois 5.00 %

Ces placements temporaires, très avantageux, peuvent être faits par sommes rondes : 500 francs minimum et multiples de 500 fr.

MAISON DU LYNX

34, Rue de la Bourse, BRUXELLES

◇
Lunetterie
Optique
Jumelles
Baromètres
◇



◇
Faces à main
Articles de luxe
et
ordinaires
◇

Exécution soignée
des ordonnances de MM. les Médecins-Oculistes

QUI S'HABILLE BIEN

S'HABILLE CHEZ

François Vanderlinden

Rue des Cultes, 17, BRUXELLES

La morale économique de saint Thomas et l'industrie moderne⁽¹⁾

Nous avons choisi comme sujet de notre entretien, la morale économique de saint Thomas d'Aquin et l'industrie moderne.

Si le temps le permettait, il serait intéressant de rechercher comment le mot *économique* a évolué, dans un sens péjoratif, depuis saint Thomas. Pour Aristote, le prince des philosophes païens, et pour tous les Grecs, *économique* signifiait loi de la maison : c'est-à-dire l'ensemble des devoirs du maître et de la maîtresse de la maison en rapport avec les vertus de prudence et de justice. Aujourd'hui, le mot *économique* est employé dans une signification entièrement *amoral* : il désigne une chose qu'Aristote n'aurait jamais appelée de ce nom. Le sens que nous donnons actuellement au terme *économique*, Aristote l'attachait au terme *chrématistique*, ou science de la production des valeurs et des richesses ; autrement dit, la science des procédés par lesquels l'homme transforme les ressources matérielles qui l'environnent en ressources plus appropriées à ses besoins. La morale économique est une discipline morale traçant les règles et les obligations auxquelles l'homme est assujéti dans la possession et dans l'usage des valeurs et des richesses.

Les conseils moraux de saint Thomas touchent la matière économique principalement sur trois points : la possession de la propriété privée, l'usure et le juste prix. En ce qui concerne la propriété privée, comme vous le savez tous, saint Thomas en enseigne la légitimité ; il fait le relevé des désordres sociaux qui résulteraient de son abolition. Naturellement, le communisme volontaire, tel qu'il a été peut-être pratiqué dans la primitive Eglise à Jérusalem, tel aussi qu'il a été pratiqué, à l'intérieur de la communauté bien comprise, dans les ordres monastiques, n'a rien de contraire à sa doctrine. D'ailleurs, le droit de propriété n'est pas un droit sans responsabilité : il entraîne des obligations. Néanmoins, ce droit reste incontestable. Il est la base de toute saine morale sociale et de toute politique bien comprise.

* * *

Quant à l'usure, saint Thomas, suivant en cela l'idée d'Aristote, affirme que l'argent est fongible, c'est-à-dire incapable d'accroissement naturel et utile seulement par sa consommation. En rapport avec cette idée, il soutient que stipuler un intérêt pour l'argent prêté est un péché. A l'argent prêté, il oppose l'argent investi en participation dans une affaire économiquement productive. A vrai dire, le prêteur, pour réclamer un intérêt, pourrait se prévaloir du bénéfice dont il se prive et que lui eût donné son argent, s'il l'avait investi lui-même et personnellement dans un emploi productif, par exemple dans un négoce ou dans une industrie. Saint Thomas ne méconnaît pas cette objection ! Au contraire ! Mais le Docteur Angélique y oppose cette réfutation : celui qui investit son argent dans une affaire, au moment où il l'investit, ne possède pas encore son profit, et il pourrait très bien se faire qu'il ne le réalisât jamais. Plus tard, des canonistes ont répliqué à saint Thomas : le prêteur, tout autant que celui qui expose son argent dans une entreprise commerciale, court un risque, le risque de l'insolvabilité de l'emprunteur. En outre, ils retournaient contre la doctrine de saint Thomas sur l'usure son propre enseignement au sujet de la restitution, à savoir : un homme peut subir une injustice étant privé non seulement de ce qu'il avait mais encore de ce qu'il était sur le point d'acquiescer. En conséquence, au fur et à mesure que le commerce se développa

et, avec lui, l'attente toujours mieux fondée d'un profit, les théologiens reconnurent que le prêteur avait droit de stipuler à un intérêt sur son prêt.

Le mot *intérêt* vaut la peine d'être analysé. Étymologiquement, c'était *id quod interest*, ce qui est entre les deux, parce qu'il était évidemment injuste pour l'emprunteur de devoir payer au prêteur tout le bénéfice que celui-là pouvait raisonnablement tirer de l'affaire commerciale où il aurait pu investir son argent, le prêteur ayant renoncé non pas à la possession actuelle de ce bénéfice commercial, mais à la possession potentielle. Saint Thomas lui-même, argumentant les canonistes du XIV^e et du XV^e siècle, aurait mieux reconnu le droit du prêteur à une compensation s'il avait pu prévoir les circonstances qui, dans la suite, ont fait du bénéfice commercial une chose plus immédiate et plus certaine. C'est principalement sous l'impulsion de cette idée de *lucrum cessans* que l'enseignement de la primitive Eglise — à moitié soutenu par saint Thomas, — a été si pas entièrement abandonné, tout au moins profondément modifié.

Il me semble que cette modification de la doctrine stricte et primitive de l'usure mérite d'être acceptée. Quand il y a une différence entre la pensée de saint Thomas et celle des scolastiques du XIV^e et XV^e siècle, on doit, je l'admets, être très prudent avant de souscrire à cette dernière. Je reconnais qu'ici je ne suis pas d'accord avec un homme pour l'opinion duquel j'ai le plus profond respect : J'ai nommé le grand écrivain catholique Hilaire Belloc, qui nous aurait honoré tous en présidant cette assemblée, s'il n'avait pas été empêché à cause d'une grave maladie dans sa famille. Je lui ai entendu dire publiquement que les conséquences sociales issues de l'autorisation de percevoir un intérêt sur les sommes prêtées pour une destination improductive ont été tellement désastreuses qu'on ferait bien d'en revenir à l'ancienne doctrine sévèrement prohibitive. Ceci, dans la pensée de M. Belloc, s'appliquait particulièrement aux prêts énormes consentis aux Etats pendant la guerre.

Néanmoins, j'ose maintenir que, dans cette question, les scolastiques ultérieurs ne se sont pas trompés. Il paraît évidemment injuste que les prêteurs soient mis en pire posture pour avoir prêté. Il est clair qu'à notre époque de développement commercial et industriel, le prêteur qui renonce à un bénéfice raisonnablement certain, mérite une compensation.

Dans le cas spécial des emprunts d'Etats contractés pendant la guerre, les circonstances dans lesquelles ils ont été consentis, du moins aux Etats-Unis, n'étaient tout à fait différentes de celles dans lesquelles, au Moyen Age, étaient faits dans les villes italiennes les emprunts d'Etat, nommés *montes profani*. Ces *montes profani* remontent jusqu'au XII^e siècle. Un canoniste aussi rigoureux que saint Antonin de Florence admet que, dans le cas des *montes profani*, il est juste pour l'Etat de payer un intérêt et pour le prêteur de l'accepter. Un Etat souverain ne peut être placé sous contrainte, et l'octroi d'un intérêt est, de sa part, un acte gracieux, une faveur faite au prêteur. Saint Thomas n'a pas une opinion différente : il approuve le paiement volontaire d'un intérêt.

* * *

Le troisième point de ce que j'ai appelé la morale économique de

(1) Conférence donnée à l'Institut supérieur de Philosophie à Louvain.

saint Thomas est relatif au juste prix *justum pretium*. C'est précisément la question du juste prix que je désire examiner aujourd'hui d'une manière spéciale.

Juste prix ! Ces mots par eux-mêmes sont d'une saveur piquante ! Avant la grande guerre, on admettait couramment que tout prix était juste, du moment que l'acheteur y consentait et pouvait le payer. C'est seulement depuis la guerre avec le développement énorme de la puissance du gros commerce, de la grosse industrie et des associations ouvrières, que le monde a commencé à mettre en doute la vérité de ce qui avait paru jusque-là un lieu commun. Il n'est pas exagéré de dire qu'aujourd'hui tout le monde a soif du juste prix.

Définissons d'abord les termes du problème. Négativement : le juste prix, d'après saint Thomas, n'est pas rigidelement fixé. D'avoir mal compris ce point capital, des hommes comme Penty en Angleterre, dans ses études sur l'économie au Moyen-âge, ont été lancés sur une fausse piste. Saint Thomas prend soin de nous prévenir que le juste prix ne peut pas être calculé mathématiquement. On y arrive par le moyen de la *communis aestimatio*, l'estimation commune. Par conséquent, une légère variation ne le détruit pas. Il oscille entre un maximum et un minimum. Une métaphore empruntée à l'artillerie peut servir à illustrer la chose : dans le tir d'artillerie, les projectiles lancés sous un même angle d'élévation ne touchent pas tous le sol à la même distance du point de départ. Il y a une légère variation. Avec un angle d'élévation constant, la plus grande distance à laquelle le projectile tombera normalement est connue comme la limite maximum du tir et la plus petite distance est appelée limite minimum. Ainsi le juste prix d'après saint Thomas a une limite supérieure et une limite inférieure.

Le juste prix non seulement n'était pas rigidelement fixé en lui-même, mais souvent même il n'avait pas force de loi : si ce n'est dans des circonstances spéciales. Mais reprenons la métaphore d'artillerie et demandons-nous quel était le point de mire visé par l'estimation commune pour déterminer le juste prix, quels étaient les facteurs à considérer pour en arrêter le montant. A cette question, saint Thomas ne donne pas de réponse. Ce n'est pas ignorance de sa part. Mais les bases d'appréciation du juste prix étaient tellement familières aux sociétés bien équilibrées de nos ancêtres catholiques, qu'il n'y avait lieu d'insister. La réponse doit donc être recherchée dans les écrits des canonistes et dans la pratique générale du temps. Tout d'abord, il y a comme première base d'appréciation les frais de production. Vient ensuite la situation générale du marché à une place et en temps déterminés pour autant que des gens raisonnablement informés étaient capables d'en juger. Car si quelqu'un savait d'une manière positive que l'estimation commune avait été faussée et que d'ailleurs la loi n'avait pas fixé le prix, il n'était pas tenu de rallier au décret de l'estimation commune. Sans doute par perfection, il pouvait refuser à tirer parti d'une estimation commune qui lui était indûment favorable, mais, d'autre part, il ne commettait pas de péché en acceptant son verdict.

Entre un monde dominé par les idées morales que nous venons d'exposer et un monde dominé comme le nôtre par l'anarchie commerciale, il y a la différence de la lumière aux ténèbres. On admettait que l'estimation commune, suffisamment souple en elle-même, était à chaque instant capable d'arriver à une approximation des prix, en rapport avec l'idéal de justice. La société possédait ainsi la précieuse garantie d'avoir une mesure des valeurs généralement connue et généralement considérée comme équitable. D'ailleurs, la règle du juste prix agissait de deux manières convergentes. D'une part, le gouvernement et les experts étaient prévenus qu'ils avaient à se défier de l'énorme puissance de la classe commerciale intéressée par profession à les tromper sur ce qu'on appelle le maximum du juste prix. D'autre part, le consommateur était averti qu'il y avait péché à tirer avantage de la nécessité ou des malheurs dans lesquels se débattait le producteur et à profiter de ces circonstances pour lui payer un prix moindre que celui fixé par la limite inférieure du juste prix. En effet, la clé de la voûte de tout le système était l'idée qu'il y avait faute morale à abuser des nécessités d'autrui, et qu'il y avait aggravation de la faute à agir de façon à augmenter encore ces nécessités.

* * *

Avant d'aller plus loin, il sera utile de passer en revue quelques

conclusions de saint Thomas sur des points de détail. Le droit civil romain, si admiré par les savants du Moyen Age, permettait à l'acheteur et au vendeur de se tromper mutuellement. Saint Thomas précise que le droit civil romain, si sage qu'il fût, n'était qu'une loi humaine et il répond à l'objection en déclarant (ce qu'on trouve répété à divers endroits de la Somme) qu'il appartient à la loi humaine de concentrer ses efforts pour punir tout ce qui est directement destructif de la vie sociale. Par exemple, si des Etats bien ordonnés s'abstiennent de punir la fornication, ce ne peut être parce qu'ils considèrent la fornication comme exempte de péché, mais parce que le nombre des gendarmes indispensables à la répression des fautes sociales plus graves — le meurtre et le vol — en serait diminué. La loi de Dieu au contraire ne laisse impuni rien de ce qui est contraire à la vertu. D'ailleurs, le droit civil romain reconnaissait dans une certaine mesure le principe du juste prix : un édit de l'empereur Dioclétien autorise l'homme qui a vendu une chose, moins que la moitié de sa valeur, à recouvrer sa propriété ou à contraindre l'acheteur à lui payer le prix intégral.

Le saint fait au vendeur une obligation de restituer, si en connaissance de cause il a vendu comme authentique un produit falsifié, s'il a trompé sur la mesure ou s'il a vanté d'une manière exagérée la qualité de sa marchandise. Le vendeur ayant agi d'une manière inconsciente, il est néanmoins tenu à restituer si, dans la suite, il est mis au courant de son erreur. En sens contraire, au vendeur qui a sous-estimé le prix de sa marchandise, l'acheteur est tenu de restituer à concurrence du juste prix.

Bien mieux, le vendeur est obligé d'avertir l'acheteur de tout défaut sérieux dont il sait que sa marchandise est affectée, il ne doit pas publiquement révéler ce défaut, car le procédé écarterait des acheteurs qui pourraient attirer des qualités vraies du produit. Mais il doit faire la déclaration en privé à quiconque exprime le désir de se porter acheteur.

Finalement, notons que saint Thomas considère une vie adonnée tout entière à la poursuite de gains comme discutable. Il reconnaît qu'en soi un tel gain n'est pas nécessairement peccamineux, mais il prévient avec insistance que ce gain par lui-même n'est pas chose vertueuse ni but nécessaire. D'après cela une vie employée à poursuivre le gain ne devient moralement justifiable, que si ce gain est recherché non comme une fin, mais comme un moyen pour une fin vertueuse ou nécessaire. « Ainsi, allègue le docteur angélique, un homme peut désirer par le commerce un gain modéré en vue de soutenir sa famille ou d'assister les pauvres ; un homme peut encore s'adonner au commerce en vue de procurer un avantage public, tel que fournir à son pays les choses indispensables à la vie : dans ce cas le marchand peut s'approprier un gain comme rémunération de son travail. »

* * *

Après avoir esquissé les grandes lignes de la Morale économique de saint Thomas, étudions les conditions de l'industrie moderne. Ceci peut être fait très brièvement. Car nous ne sommes tous que trop familiarisés avec le fait malheureux que l'industrie moderne est partout dans un état chronique de guerre civile, parfois latente, parfois ouverte, jamais apaisée.

La situation en principe est partout la même. Les conditions locales changent les circonstances de la lutte, mais n'en altèrent la matière. Aux Etats-Unis où peu de bons ouvriers sont sans avoir leur automobile, comme dans le pays où l'ouvrier doit se contenter de ce qui est strictement nécessaire à la vie, partout vous retrouvez la même atmosphère de suspicion réciproque toujours en éveil. Partout vous retrouvez le même rythme monotone de périodes prospères avec grèves et de dépression avec chômage. Pour échapper à cette roue d'infortune, les non-catholiques ne trouvent rien de mieux que les absurdités du juif Mordecai, qui se faisait appeler Karl Marx et fonda le socialisme marxiste qui propose, et avec solennité, de remettre toutes les entreprises productives aux tendres soins de quelques politiciens !

Sans nous attarder au mirage étincelant du socialisme, constatons que l'effort économique constructif du monde moderne se porte vers la restriction de la concurrence. Les syndicats ou unions de travailleurs cherchent à limiter la compétition entre leurs membres. Les cartels ou trusts tâchent de limiter la concurrence entre les entreprises affiliées. Naturellement dans un âge préoccupé de problèmes économiques, l'idée s'est présentée à plusieurs, que les

associations ouvrières et trusts marquent tous deux un retour à la constitution économique du Moyen Âge. La *trade union* semble être une fille de la gilde de travail, c'est-à-dire la corporation de métier. Le trust n'est qu'un successeur de la gilde marchande appelée quelquefois « hanse ». En même temps ceux qui critiquent notre retour actuel vers les formes industrielles médiévales ont justement fait observer qu'à adopter ces formes nous n'avons pas la promesse de la paix industrielle : nous avons simplement modifié les conditions sous lesquelles la lutte industrielle se continue.

Dans un pareil état des choses, l'utilité de l'Église de Jésus-Christ s'impose. La religion, et la religion seule, possède le fil conducteur qui nous fera sortir du labyrinthe : et ce fil, c'est le juste prix. En vérité, si l'on considère le monde contemporain, il est étonnant qu'une idée aussi facile à comprendre et aussi riche de bienfaits ne soit pas examinée partout avec une attention soutenue, et que sa valeur ne soit pas davantage mise en relief. La chose commence à se faire ici et là. Par exemple aux États-Unis quelques industriels ont ce que nous appelons les associations du *fair price*, du prix honnête. M. Herbert Hoover, ministre du Commerce, dans le gouvernement du Président Coolidge, n'est pas oublié, je pense, dans la Belgique libérée. Eh bien, M. Hoover a mis sur pied une organisation de recherches systématiques avec l'espoir de trouver un moyen de stabiliser le cycle des affaires. Stabiliser le cycle des affaires signifie modérer les fluctuations qui vont de l'effervescence désordonnée à la paralysie stagnante. M. Coolidge lui-même — et il n'est certainement pas au courant des études médiévales — disait naguère : « Celui qui construit une usine, construit un temple ; et celui qui y travaille pose un acte de religion ». En même temps l'Église, bien qu'elle possède le plus admirable instrument de reconstruction de l'édifice social, ne fait aucun effort pour s'en servir.

L'inaction de l'Église s'abstenant d'enseigner et de proclamer sa doctrine du juste prix, est d'autant plus surprenante qu'il est et serait si facile de commencer. La doctrine est aussi opportune qu'orthodoxe. Cette doctrine découle si naturellement et, pourrait-on dire, si inévitablement du commandement apostolique : « Ne faites pas du tort à autrui », qu'il est difficile d'imaginer contre son principe un argument sérieux. En outre, ce principe est tellement simple qu'il est à la portée du premier venu. D'une part, en un certain sens, l'adoption du principe Thomiste du juste prix apporterait une réforme plus fondamentale et plus radicale que tout le programme socialiste. Elle couperait en effet, à la racine nos difficultés sociales et industrielles. D'autre part, son adoption ne serait pas un bouleversement violent de l'ordre social. Les enseignements mêmes du socialisme lui frayent la voie. Car la propagande révolutionnaire tire auprès des masses sa force principale, sinon totale, de l'idée vague et informe, mais quelquefois assez juste, que l'ouvrier est exploité et triché par son employeur. A cet ouvrier l'Église devrait dire sans retard : « Venez, vous pensez que vous êtes exploités ? S'il en est ainsi, c'est parce que ici et là un prix injuste a été substitué au juste prix. Très bien. Examinons donc les faits, tirons-les au clair et s'il y a vraiment injustice, travaillons ensemble au remède ».

En plus, à côté de l'ouvrier qui se croit à tort ou à raison exploité par son employeur, le consommateur soupçonne à son tour qu'il est lui aussi exploité par une combinaison d'ouvriers et de patrons réunis. Partout les circonstances semblent conspirer en faveur de la doctrine que nous considérons aujourd'hui.

* * *

Mais, pourriez-vous me dire, n'est-il pas clair comme le jour que l'industriel et le marchand sont les maîtres de notre société ? Comment attendre d'eux un accord pour abandonner un morceau si important de leur grande et irresponsable puissance ? En effet, c'est bien là que se trouve la difficulté. Etant donnée l'énorme influence du monde des affaires sur la presse, ne faut-il pas redouter pour le mouvement que nous proposons une vive opposition ?

Sans doute, on fait toujours bien d'écouter respectueusement ceux qui objectent de bonne foi. Ce n'est pas une des moindres gloires de saint Thomas, que de relater si scrupuleusement dans sa Somme toutes les objections qu'on pourrait faire contre ses conclusions. L'Église dans ses canonisations a toujours donné pleine liberté à l'avocat du diable.

Mais si, avant d'agir, il est bon de voir les difficultés, il est tout aussi désirable de ne pas voir ces difficultés plus grandes qu'elles ne sont en réalité. Dans le cas actuel, il est certainement raisonnable de s'attendre à ce que les industriels et commerçants ne soient pas tous opposés à notre mouvement. En premier lieu, ils ne sont pas tous des monstres privés de cette petite part de raison et de vertu généralement allouée à l'homme. En second lieu, notre mouvement ne pourrait en tous cas leur apparaître comme un mal sans mélange. De différentes manières, il y aurait moyen de leur persuader que leur intérêt, sous certains rapports, est de s'allier avec nous. Dans le régime de la concurrence illimitée, qui est celui de l'heure présente, le commerce est plus que touché par l'anarchie. Or, même ceux qui profitent de cette anarchie ne la désirent pas comme un état permanent. La tendance actuelle est aux combinaisons industrielles et commerciales et aux trusts. Elle a son bon et son mauvais côté. Le bon côté procède du désir de stabiliser les conditions économiques. Or, précisément, prêcher et pratiquer le juste prix a directement pour objet de recourir à cette stabilisation. Pour cela, il est raisonnable d'espérer que des hommes d'affaires envisageront notre mouvement d'un œil favorable. Je me hasarde même à croire qu'en pratique ces hommes seront précisément ceux dans leur classe dont leur caractère personnel mérite le plus le respect.

A côté du motif de sympathie, il y a aussi le motif de la crainte. Sans doute, telle est la nature de certaines affaires que leurs chefs y sont indifférents au sentiment de l'opinion publique. Cependant, la plupart des gens d'affaires sont sensibles à l'impopularité et la redoutent. S'il était possible de commencer un mouvement bien conçu et actif en faveur du juste prix, nombre d'hommes d'affaires hésiteraient avant de se mettre en opposition ouverte avec nous.

Finalement, il y a le motif de l'intérêt personnel. Utile publicité pour l'industriel que de pouvoir dire : « Dans mes rapports avec mes employés et avec le public, je tâche d'observer le juste prix et voici mes chiffres pour le prouver ! » Et puis, si notre mouvement avait pris corps dans une association avec agences multiples chargées de recueillir les informations et les statistiques et de les communiquer ensuite à leurs membres, il est clair que cette association serait un facteur formidable dans le domaine de la publicité.

* * *

Je résume : si l'on pouvait une bonne fois produire et canaliser le courant de l'opinion publique au moyen d'une association telle que celle dont je viens de suggérer le projet, le triple motif de sympathie, de crainte et d'intérêt personnel, paralyserait singulièrement les volontés oppositionnelles de l'industriel et des commerçants.

Ajoutons que si même l'opposition redoutée était beaucoup plus menaçante qu'elle ne l'est en réalité, il n'y aurait pas encore là de raison suffisante pour nous dispenser de faire tout notre possible. Si nous avons pour nous notre amour de la justice et de la saine raison, n'est-ce pas assez ? Comme chrétiens, non seulement il nous est permis, mais commandé de toujours espérer. Ce n'est peut-être pas tout à fait une utopie d'espérer que l'anarchie commerciale du temps présent battra en retraite devant la croisade pour le juste prix aussi sûrement et aussi aisément que l'esclavage humain disparaissait sous la douce influence de l'Église du Moyen Âge. Et s'il pouvait en être ainsi, l'Église ne sortirait-elle pas de l'entreprise avec une force renouvelée par la grandeur de l'effort ?

Mais vous pourriez objecter qu'un mouvement en faveur du juste prix ne sera efficace qu'à la condition d'être oecuménique et universel. Par apologue, si un homme se trouve à la nage au milieu d'une troupe de requins, il doit se mettre à l'école des requins et jouer requin autant qu'il peut, pour ne pas être mis en pièces. N'est-ce pas un fait — et combien mélancolique ? — que la chrétienté elle-même est mise en pièces ? Comment, dès lors, peut-on caresser l'espérance de voir sortir d'un pareil chaos un effort cohérent et universel ?

Je réponds que, précisément, l'idée du juste prix est en elle-même si lumineuse et si parfaitement adaptée à la solution de nos difficultés modernes que je la crois capable de fournir une base d'action commune aux fragments séparés de la chrétienté. Qui sait ? Elle sera peut-être un moyen de rapprocher ceux qui

sont séparés. Donnons donc un instant libre cours à notre imagination. Supposons que le Pape, chef du corps chrétien le plus nombreux et le plus répandu, convoque un congrès de ministres religieux (en tant qu'autorités de fait plutôt qu'en tant que docteurs) réunis pour s'entendre sur la pratique d'une morale économique basée sur le juste prix. De ce congrès de morale économique sortirait une sorte de fédération ou d'association s'étendant au monde entier et s'assignant comme objectif de faire pratiquer le juste prix. Evidemment, un tel congrès ne pourrait pas se réunir à Rome, mais le Saint-Père y enverrait facilement des délégués quel que soit l'endroit choisi. Les invitations ne seraient pas nécessairement limitées aux communautés chrétiennes. Si je ne m'abuse pas, le monde mahométan n'a jamais été enthousiaste de la concurrence économique illimitée. On ne serait pas du tout surpris non plus de trouver que des écrivains bouddhistes, hindous, confucianistes se sont déclarés en faveur de quelque chose de très semblable à la conception européenne et médiévale du juste prix. Quel argument puissant dans la bouche du missionnaire chrétien prêchant aux mahométans et aux Orientaux, s'il pouvait dire à ces peuples, qui commencent à se plaindre avec tant d'amertume d'être exploités par d'autres peuples soit disant chrétiens : « Voyez, l'Eglise de Notre-Seigneur-Jésus-Christ vous offre un moyen d'échapper à l'exploitation dont vous êtes victimes, un moyen meilleur et beaucoup plus efficace que le communisme ».

Le fait de mentionner le bolchevisme, inévitablement nous fait penser à la question juive. Bien certainement, le Saint-Père devrait convoquer les Juifs à son congrès du juste prix. Il serait très intéressant de voir ce que les Juifs du monde entier répondraient. En tenant compte de l'aptitude commerciale des Juifs et des accusations de rapacité si souvent alléguées contre eux, il y a lieu d'espérer qu'ils sentiraient combien il y aurait maladresse à laisser échapper cette occasion d'affaiblir le mouvement antisémite.

Cette action concertée des religions aurait l'énorme avantage d'être substantiellement exempte de tout caractère politique, et en même temps, loin d'être un obstacle, de fournir une aide puissante à tout effort raisonnable de politique constructive. Nous ne devons pas craindre que la croisade pour le juste prix ne vienne en compétition avec le Bureau international du travail de la Société des Nations, qui est encore en train de lutter pour son existence. Bien mieux, le mouvement ferait même des recrues au sein du socialisme international. Sincèrement, dans un moment d'optimisme, il est difficile d'imaginer une limite à l'influence bienfaisante d'une association mondiale en faveur du juste prix.

Après tout, parmi les possibilités de bien qui sont inhérentes à cette croisade, la plus attrayante est peut-être celle d'une plus grande charité mutuelle entre chrétiens. Dieu sait quel besoin urgent nous avons d'une réforme sociale! Mais combien il est plus merveilleux et plus beau de pouvoir penser que l'action en vue de cette réforme, même strictement limitée à son but, aiderait à rapprocher les fragments séparés de la chrétienté. Etant moi-même de religion anglicane et de nationalité américaine, ce n'est pas sans émotion que je me trouve ici, à Louvain, dans cette Université d'Erasmus et du cardinal Mercier. Il y a trois cents ans, les anglicans et les catholiques romains étaient à se torturer et à s'entretuer. Ce que le XVI^e siècle a séparé, nous pourrions, peut-être, nous les hommes du XX^e siècle, avec l'aide de Dieu, le recréer dans son unité. Vous qui êtes de l'Université de Louvain, vous devez être fiers, très fiers que vos frères anglicans, encore séparés de vous aient fait choix de votre Cardinal pour présider les conférences religieuses cherchant en vérité et en honneur le chemin de la réunion des Eglises. Cette réunion bénie, nous espérons et nous croyons qu'elle viendra un jour! Je répète que vous pouvez être fiers de votre Cardinal et de votre Université qu'il a rendue plus illustre encore, et moi, de mon côté, je puis vous donner l'assurance, avec la plus profonde sincérité, que je suis fier d'avoir eu l'occasion de parler devant vous.

Si quelqu'un désire me poser des questions, j'en serai heureux et je lui répondrai de mon mieux.

HOFFMAN NICKERSON.

Les Deux Camps.

A mesure que les années s'écoulaient, il est une idée qui, de plus en plus, s'impose à mon esprit. La voici : intellectuellement le monde moderne est en train de se diviser en deux camps. Dans le premier se trouvent ceux qui distinguent ce qui est certain de ce qui est probable, ce qui est probable de ce qui est improbable, ce qui est improbable de ce qui est impossible. Ils sont habitués à examiner et à discuter les données essentielles. Ils ont un sens suffisant du passé pour étayer une conclusion.

Le second camp évite de penser, accepte ce qu'on lui dit et oublie. Il n'a pas de passé. Il sait peu de choses sur le compte du premier et n'est pas habitué à ses méthodes de raisonnement. Le premier est, au contraire, fort bien renseigné sur le compte du second et pourtant il éprouve beaucoup de difficulté à faire sur celui-ci quelque impression. Le second camp est, en effet, trop mal exercé soit pour voir toute la portée d'un argument logique, soit pour apprécier la valeur comparative des témoignages.

On pourrait départager très simplement — trop simplement — les deux camps en question, en dénommant le premier camp catholique, le second camp anticatholique. Du point de vue symbolique une telle division serait exacte; elle ne le serait pas en fait.

Autant dire que les Etats méridionaux de l'Amérique du Nord, c'est la région qu'habitent les nègres; que les Etats du Nord sont ceux d'où les nègres sont absents. Autant dire (on le dit souvent) que l'hiver est la saison des tempêtes. Dans tous ces cas, une phrase trop courtée ne correspond qu'à peu près à une vérité générale, laquelle ne peut être exprimée exactement qu'en donnant de l'extension à la phrase. C'est ainsi qu'on pourrait dire que l'hiver est la période où les tempêtes durent le plus longtemps et sont les plus violentes.

Pour ce qui est du premier camp, son noyau est certainement constitué par l'Eglise Catholique. La force motrice du second est certainement anticatholique. Mais cette vérité ne saurait être énoncée qu'en la modifiant dans une large mesure. La culture catholique tend à pousser les hommes dans le premier des deux camps. La culture qui lui est opposée, dans le second. Mais il existe toujours de vastes régions — vastes, du point de vue de la superficie comme du nombre des habitants — où les groupes catholiques sont plus ignorants que leurs adversaires. Il en existe même (même observation pour le nombre des habitants et pour la superficie) où il y a moins d'intelligence active du côté catholique que du côté opposé. Il existe aussi un groupe considérable d'hommes « modernes » fort instruits, possédant dans une grande mesure le sens du passé et usant de méthodes intellectuelles éclairées, qui sont toujours nettement du côté anticatholique.

En France, ces deux camps portent d'habitude le nom de « traditionaliste » et « antitraditionaliste ». En Angleterre, où j'écris, ils ne portent aucun nom, et le premier camp y est insignifiant.

Mais dans le monde, pris en son entier, les deux camps existent, et, avec chaque année qui passe, ils se différencient

de plus en plus et tendent à former deux mondes à l'intérieur de ce qui constitue encore (de façon précaire) notre civilisation commune.

Il serait d'un intérêt saisissant de savoir, lequel des deux sera vainqueur. Si c'est le monde inférieur, notre civilisation périllicra immédiatement et rapidement. Si c'est le monde supérieur, elle remontera à un niveau qu'elle a depuis longtemps perdu, mais dont elle garde encore quelque souvenir. Peut-être même aucun des deux ne sera-t-il vainqueur, et les deux cultures existeront-elles côte à côte, comme c'est le cas, depuis des siècles, dans le Levant? De toute façon, le contraste existe dès aujourd'hui; il devient de plus en plus évident, comme de plus en plus accentué.

Je vais en donner des exemples.

Dans le camp supérieur les hommes apprécient la propriété. Dans le camp inférieur, ils défendent, selon leur tournure d'esprit, soit le capitalisme, soit le socialisme. Dans le premier, les hommes apprécient l'institution du mariage. Dans le second, ils l'envisagent comme une simple limitation des occasions, ratifiée par un contrat résiliable.

C'est à dessein que j'emploie le mot *apprécier*, et pas le mot *approuver*. Je veux dire par là que dans le premier groupe d'hommes, la nature des institutions humaines est comprise, parce qu'elles y sont envisagées comme les parties d'un tout, lequel est aussi suffisamment compris. Dans l'autre groupe elles ne le sont pas, parce qu'on les y traite en expériences isolées sans liaison avec le reste de la vie. Un homme peut être l'ennemi de l'institution du mariage ou de celle de la propriété et appartenir au premier camp. Un homme peut même (c'est pourtant plus difficile) défendre fermement ces institutions, tout en appartenant au second camp, camp inférieur : en effet, il ne comprend pas véritablement la position qu'elles occupent et fait peu de cas, dans ce domaine, de la discussion et de l'analyse.

J'ai connu beaucoup de ces hommes : en discutant, par exemple, l'institution du mariage, ils la défendaient du point de vue de la supériorité supposée de leur nation, disant : « Mon pays prospère, parce que les liens du mariage y sont très respectés » ; mais, en fait, son peuple ne prospère pas, mais périclité (il est trop ignorant au sujet des autres nations pour le savoir), et les liens du mariage y sont moins respectés que chez les nations voisines (ce que par ignorance il ne sait pas non plus).

J'ai connu bien des hommes, qui, en essayant de défendre l'institution de la propriété, défendent les pires excès du capitalisme. Tous ceux-là appartiennent nettement au camp inférieur, encore que leurs doctrines soient justes et s'accordent avec la droite raison.

Mais j'ai connu aussi, tout au contraire, bien des ennemis de ces deux institutions connaissant à fond leur histoire, la place qu'elles occupent dans le monde contemporain, les arguments, par lesquels on peut les défendre. De tels hommes, bien qu'ils soient les adversaires de la droite raison, font partie du camp supérieur, et tous ceux qui en font partie aussi, les traiteront en égaux bien qu'en adversaires.

Dans le camp inférieur les hommes acceptent une centaine

de dogmes rigoureux, qu'ils ont vus imprimés et qu'ils croient être des dogmes scientifiques, c'est-à-dire établis par des démonstrations et des preuves. C'est ainsi qu'ils acceptent le tableau complet et détaillé des origines inconnues de la race humaine, origines concrétisées en un horrible animal velu, de teinte rougeâtre (à en juger par les couvertures des magazines). C'est ainsi qu'ils vous diront l'âge de telle et telle étoile (en admettant modestement qu'il y a place dans leurs calculs pour quelque incertitude). C'est ainsi qu'ils décriront des mouvements de peuples et de langues dont il ne reste nulle trace et au sujet desquels personne ne sait au juste s'ils ont ou non existé. C'est ainsi qu'ils décriront avec assurance le processus qui a conduit l'humanité, à entretenir l'illusion de l'immortalité de l'âme ou de la Divinité. M. H. G. Wells est au premier rang des hommes de cette espèce et est leur porte-voix typique en Angleterre et dans les colonies.

Dans le camp supérieur, ce qui anime les hommes ce ne sont pas des certitudes imaginaires au sujet de la « préhistoire », mais un sentiment de curiosité. Ils examinent avidement tout nouveau témoignage. Par dessus tout ils savent apprécier à sa juste valeur la pauvreté des témoignages connus se rapportant à ces problèmes, comme les contradictions existant entre certaines de ces preuves.

Regardez sous tel angle que vous voudrez le monde moderne, et vous verrez ces deux forces s'opposant l'une à l'autre de façon toujours plus accentuée. Si vous désirez une preuve vous permettant de savoir auquel des deux camps appartient tel homme ou tel autre, je vous en donnerai une que j'ai trouvée parfaite. L'un a un système, l'autre n'en a point. L'un connaît la contradiction, l'autre ne saurait la concevoir. En un mot, l'un sait définir, l'autre point.

Voilà la pierre de touche. Lorsque les hommes de la catégorie inférieure usent de termes comme « sélection naturelle », ou « démocratie », ou même « il est prouvé que... », ils ignorent les limites de ces expressions. Invariablement ils emploient le même mot pour plusieurs concepts différents. Ils sont incapables de tracer entre ces derniers une limite.

La catégorie supérieure provoque chez la catégorie inférieure un sentiment de malaise, qui parfois se transforme en rage : c'est parce que celle-là peut si facilement poser des questions auxquelles celle-ci ne peut répondre et qui éveillent même en cette dernière quelques réminiscences du pénible processus qui a nom « pensée ». Mais la catégorie supérieure n'affecte pas la catégorie inférieure, celle-ci manquant de formation intellectuelle, comme d'un instinct suffisamment éveillé lui permettant de reconnaître soit une vérité, soit un doute raisonnable, une fois énoncés.

La seule force pouvant combler le gouffre entre les deux serait une recrudescence d'humilité, par laquelle la catégorie inférieure apprendrait à se connaître. Mais la voyez-vous venir? Pas moi.

HILAIRE BELLOC.

Hermogène, Iliodor, Strémoukhoff.

M. Piotr-Petrovitch Strémoukhoff, ancien « gouverneur » (préfet) de Suwalki (Pologne), ancien gouverneur de Saratow, ancien directeur du « département des affaires générales » du ministère russe de l'Intérieur, ancien sénateur, nous donne, dans le seizième volume des ARCHIVES DE LA RÉVOLUTION RUSSE (Hessen, Berlin), un fragment très intéressant de ses mémoires.

Ce fragment est intitulé : *Ma lutte contre l'évêque Hermogène et Iliodor* (Héliodore).

L'épisode est très peu connu à l'étranger; il mérite pourtant de l'être, car, intéressant par lui-même, il projette une lumière très caractéristique sur le règne de Nicolas II.

Gouverneur de Suwalki depuis six ans, M. Strémoukhoff, qui commence, nous avoue-t-il, à en avoir assez, reçoit en janvier 1911, un télégramme de M. Arbouzoïff, directeur du département des affaires générales, lui proposant le poste de gouverneur à Saratow. Cette offre le fait sérieusement réfléchir.

En effet, Saratow, chef-lieu d'une *gubernia* (province) de 700 kilomètres de long sur 400 de large, située sur le Wolga moyen, possédait, à cette époque, un prélat essentiellement « incommode ». Les opinions ultra-monarchistes et ultra-réactionnaires de Mgr Hermogène lui permettaient de braver impunément l'administration; il avait « brisé » le gouverneur, comte Tatistcheff, et la perspective d'avoir à faire à ce fougueux représentant de l'Église militante n'avait rien de rassurant pour le pacifique M. Strémoukhoff.

La situation s'était pourtant améliorée, parceque, à ce moment-là, l'évêque n'avait plus avec lui le moine Iliodor (Héliodore) Troufanoff, un démagogue de la pire espèce, que ses excès de langage et ses excentricités brutales avaient, en fin de compte, fait reléguer par l'administration et le Saint-Synode au monastère de Floristchevo, dans la province de Wladimir. Sans Iliodor, Mgr Hermogène semblait devoir être moins désagréable.

M. Strémoukhoff se rendit donc à Saint-Petersbourg et déclara à Stolypine, alors ministre de l'Intérieur et président du Conseil, qu'il acceptait.

Le décret le nommant gouverneur de Saratow paraissait trois semaines après. Quelques jours plus tard, il recevait, à Suwalki, de l'évêque de Saratow un télégramme ainsi conçu :

« Je salue en Votre Excellence la nomination à Saratow d'un vrai Russe. Que le Seigneur bénisse votre activité dans votre lutte contre la *Kramola* [terme intraduisible littéralement et désignant, à cette époque, les révolutionnaires] et les Juifs. »

M. Strémoukhoff répondit naturellement qu'il mettait son espoir dans les « saintes prières » du prélat.

Là-dessus, il partit pour rejoindre son nouveau poste, en passant de nouveau par la capitale. Stolypine l'assura qu'Iliodor ne pourrait plus rentrer dans la province de Saratow; que l'Empereur lui-même avait eu assez de ses excès de langage : il lui recommanda en même temps d'observer l'attitude la plus respectueuse à l'égard de Mgr Hermogène. L'adjoint du ministre de l'Intérieur, Kourloff, lui garantit qu'Iliodor était bien surveillé à Floristchevo et qu'une fuite du terrible moine était une complète impossibilité. Enfin, M. Strémoukhoff fut reçu par l'Empereur, et le dialogue suivant s'engagea entre eux :

« Je ne suis nullement sûr de moi-même et je sollicite d'avance votre indulgence, pour le cas où je n'empirerais pas votre attente; en outre, il y a cet Iliodor... »

« — Mais, riposta Nicolas II, il n'est plus là, il a été relégué dans un monastère éloigné. »

« — Est-ce pour longtemps, Sire? Vous êtes miséricordieux; s'il vous le demande avec insistance, vous lui pardonnerez. »

« — Soyez tranquille; je ne le pardonnerai plus. »

« — Et Hermogène, Sire? »

« — Cela, c'est autre chose. Sans Iliodor, il sera plus calme; je ne vous en demande pas moins de faire preuve de modération et de respecter de toutes les façons sa haute dignité spirituelle; s'il se rend coupable de quoi ce soit, il devra en porter la responsabilité; mais il est absolument inadmissible qu'un gouverneur et un prélat se chamaillent à la joie de tous les ennemis de l'ordre. »

« — Cela va de soi, Sire! »

Le 11/24 mars 1911, M. et M^{me} Strémoukhoff arrivaient à Saratow. Le nouveau préfet rendait le jour même visite à l'évêque (ce premier entretien ne semble avoir présenté rien de saillant). Le même jour, il recevait, de Saint-Petersbourg, un télégramme signé Kourloff et lui annonçant

qu'Iliodor s'était enfui de Floristchevo et se rendait dans la ville de Tzaritzyne, dans cette même province de Saratow, dont il avait naguère fait, pour ainsi dire, son fief.

M. Strémoukhoff se rappela la déclaration solennelle de Kourloff :

« L'adjoint du ministre de l'Intérieur, chef de la police, vous dit, Excellence, qu'Iliodor ne s'enfuira pas : il ne pourra donc s'enfuir! »

Il fallait aviser aux mesures à prendre.

M. Strémoukhoff se rendit chez l'évêque, et il fut convenu que les deux se rendraient à Tzaritzyne pour tâcher d'amener le moine révolté à résipiscence, mais le prélat refusa de faire le voyage avec le gouverneur, alléguant que son influence serait plus grande s'il agissait indépendamment et sans l'apparence d'une pression de la part de l'autorité civile.

M. Strémoukhoff partit seul pour Tzaritzyne, où Iliodor se trouvait déjà. Sa citadelle était constituée par une usine métallurgique située à cinq kilomètres de la ville, dite « usine française » : c'était une véritable petite ville de cinq à six mille habitants, partisans fanatiques d'Iliodor. Le moine ne tarda pas à rentrer dans son monastère, où ses admirateurs le suivirent.

La veille de l'arrivée du gouverneur, il y prononçait un sermon, déclarant le Tzar prisonnier des francs-maçons et des Juifs. Stolypine, affirmait-il, est le plus dangereux : il faut lui donner les verges les mercredis et les vendredis, pour qu'il se souvienne des jours maigres, et pour faire sortir de lui l'esprit maçonnique.

Le gouverneur envoya le préfet de police de Tzaritzyne chez Iliodor, lui enjoignant de se présenter chez lui, M. Strémoukhoff. Iliodor refusa net, et prononça le lendemain un nouveau sermon fulgurant, dans lequel il traîna aux gémonies l'administration. Il acheva ce sermon en annonçant qu'il ne quitterait pas l'*altar* (1) et ne prendrait aucune nourriture, tant que les « persécutions » auxquelles on le soumettait n'auraient pas prit fin. La foule immense qui remplissait l'église lui fit chorus.

Lorsqu'il l'eût suffisamment électrisée, il annonça qu'il allait envoyer un télégramme au Tzar, lui demandant de lui permettre de rester à Tzaritzyne. Le télégramme se couvrit de centaines de signatures. Quelques agents de police, qui se trouvaient dans l'église, furent, sur l'ordre d'Iliodor, jetés à la porte, après avoir été passablement malmenés.

L'évêque arrive bientôt après et se rend au monastère. Iliodor le reçoit à l'entrée : les deux s'embrassent, puis célèbrent ensemble un *Te Deum*, après lequel Mgr Hermogène adjure les assistants de se grouper autour de l'*hiéromonach* et de le défendre contre les violences.

C'est ainsi, ajoute M. Strémoukhoff, que l'évêque tint parole.

Selon ses renseignements, il y a autour du monastère et à l'intérieur, cinq mille personnes, dont beaucoup sont armées. Il n'a réussi, de son côté, à rassembler que cent cinquante agents de police.

La cellule d'Iliodor est directement reliée à l'*altar*; à la moindre alerte, il peut s'y réfugier, et le respect du lieu saint s'oppose à ce qu'on l'y arrête. Les journées se passent, M. Strémoukhoff, qui a envoyé à Stolypine un compte-rendu détaillé par télégraphe, se morfond et ne sait qu'entreprendre. De Saint-Petersbourg, rien. Enfin, huit jours après son arrivée à Tzaritzyne, il lui paraît le vice-directeur du département de la police, qui, lui non plus, du reste, ne lui apporte rien de précis. Iliodor continue à prononcer des harangues qu'on peut, à juste titre, qualifier d'incendiaires : démagogie de droite. L'évêque ne lui cède que de peu ou pas du tout.

Enfin, deux télégrammes arrivent de la capitale, l'un apportant le texte d'un décret du Saint-Synode, ordonnant à Iliodor de retourner à Floristchevo, l'autre, signé Kourloff, prescrivant à M. Strémoukhoff de veiller à l'exécution immédiate du décret synodal.

Évêque et moine refusent de se soumettre, débitent de nouvelles harangues incendiaires, couvrent le Synode, les ministres et M. Strémoukhoff lui-même d'injures. Mgr Hermogène invite les assistants à défendre Iliodor jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Le prélat ne quitte presque plus le monastère, et le fanatisme de la foule atteint le dernier degré d'exaltation.

« Je n'admettrai pas qu'on arrête Iliodor, » dit l'évêque dans une de ses harangues. « Je me mettrai, s'il le faut, le Crucifix à la main entre le saint homme et les suppôts de Satan. »

M. Strémoukhoff télégraphie toujours. Enfin, Kourloff lui enjoint de faire envahir le monastère par la police la nuit, de se saisir d'Iliodor, de préparer une pelisse et un traîneau et d'expédier le terrible moine par le Wolga gelé dans un endroit que M. Strémoukhoff ne désigne pas.

Mais cet ordre est certainement inexécutable. Iliodor se barricade dans le monastère la nuit : des gardes armés veillent partout autour; à la première alerte, on sonnera le tocsin... on devine les suites. Le gouverneur a la ressource, il est vrai, de faire venir les troupes, mais on voit d'ici le tableau — surtout si l'évêque s'interpose.

(1) Partie de l'église où se trouve l'autel, séparée du reste par l'*ikona* ou *nostase*.

M. Strémoukhoff se décide, en dernière analyse, à envoyer à Stolypine un nouveau télégramme, qui contient *inter alia* ces lignes :

« Le monastère de Tzaritzyne est aux mains d'une foule de cinq à six mille admirateurs d'Iliodor, fanatisés et armés. Ils ont à leur tête un moine fou et criminel, et un Evêque qui lui prête l'appui de son caractère sacré. Avant de faire prendre d'assaut, par les troupes et la police, un monastère orthodoxe, défendu par un évêque de l'Eglise orthodoxe, ce qui entraînerait des centaines de victimes des deux côtés et un inévitable sacrilège, et serait un fait sans exemple dans l'histoire de l'Etat russe, je vous prie d'obtenir tout d'abord l'autorisation de S. M. l'Empereur. »

Le lendemain matin, arrivait la réponse de Stolypine. Elle prescrivait à M. Strémoukhoff de suspendre toutes « opérations » contre le monastère et Iliodor et de retourner à Saratow.

Ce que le gouverneur s'empressa de faire dès le lendemain.

L'anarchie triomphait. Iliodor et Hermogène avaient eu gain de cause!

Peu après, ils venaient, à Saratow même, rendre visite au gouverneur! Iliodor eut une tenue assez modeste. L'Evêque tenta de parler de Tzaritzyne, mais M. Strémoukhoff détourna la conversation.

A Tzaritzyne, rien ne changea. L'impunité d'Iliodor l'encourageait à toutes les audaces. Il se livrait à mille excentricités; vilipendait toutes les autorités (sauf naturellement l'autorité suprême : le Tzar), et envoya un beau jour, à M. Strémoukhoff une lettre par laquelle il l'excommuniait.

Le gouverneur de Saratow en fut péniblement impressionné. Il porta le fait à la connaissance du procureur général du Saint-Synode, lequel s'empressa de le rassurer. L'excommunication lancée par un seul dignitaire ecclésiastique, lui écrivit M. Sabler, est sans valeur aucune; en Russie, c'est le Synode seul qui a le droit d'excommunier, et il n'use plus de ce droit depuis un siècle.

Non content de se livrer à toutes sortes d'excès à Tzaritzyne même, Iliodor organisait maintenant des excursions de ses partisans le long du Wolga. Ils débarquaient dans les villes riveraines, arrachaient les enseignes des restaurants, des cafés-concerts, des rédactions de journaux, malmenaient les passants qui n'avaient pas l'heur de leur plaire, etc. Tout cela au nom de la lutte contre la Révolution.

On commençait à ne plus rien comprendre à la liberté laissée à Iliodor, et bientôt les « masses » eurent à ce sujet, leur explication à elles : le moine était un fils illégitime d'Alexandre III, donc un frère de Nicolas II, d'une mère russe. Ce bruit, Iliodor lui-même l'avait, selon toutes les apparences, lancé.

La Russie a été de longue date la terre classique des faux prétendants : des *samozaïtzy*. Sous Catherine II, le chef cosaque Pougatcheff, se faisait passer pour Pierre III. Trois pseudo-Démétrius avaient surgi au XVII^e siècle. La légende odieuse qu'Iliodor mettait en circulation n'était donc pas sans présenter un côté dangereux.

M. Strémoukhoff se décida à se rendre à Saint-Petersbourg pour en entretenir directement Stolypine. Il s'était, en effet, convaincu que la correspondance seule ne menait à rien.

Le président du Conseil des ministres le reçut cordialement, le remercia, lui dit qu'il avait soumis tous ses rapports à l'Empereur. « Mais celui-ci, ajouta-t-il, garde le silence. » La situation, fit-il observer au gouverneur de Saratow, est du reste très difficile : il est attaqué de droite plus encore que de gauche; et s'il fait sérieusement la guerre au moine de Tzaritzyne, ce sera « comme s'il avait mis le pied dans une fourmière ». Il finit par conseiller à M. Strémoukhoff de profiter de sa prochaine audience chez Nicolas II pour parler sérieusement d'Iliodor et, s'il ne parvenait pas à convaincre le souverain, lui déclarer que, dans de telles conditions, il ne pouvait continuer à être gouverneur de Saratow.

Après quelque hésitation, M. Strémoukhoff consentit.

« Sire, je dois encore vous parler d'Iliodor », dit-il au Tzar, après quelques propos échangés sur les affaires de la province. Il remarqua immédiatement qu'un des muscles de la joue droite de l'Empereur se mettait à trembler.

« — Cela ne vaut pas la peine d'en parler. Je lui ai pardonné. »

M. Strémoukhoff n'en savait encore rien, il répondit :

« Soit, Sire, mais après votre pardon, au lieu de vous en être reconnaissant, il continue à se comporter de la façon la plus révoltante. »

« — Je sais tout et lui ai pardonné. »

« — Votre Majesté ne peut pas tout savoir. Je suis venu exprès à Saint-Petersbourg, pour faire mon rapport, et il y a deux jours, j'en ai parlé au ministre. »

« — Je ne veux rien savoir; ce sont des choses insignifiantes. »

« — Non, Sire, et permettez-moi de vous dire... »

« — Je vous ai déjà dit, Strémoukhoff, que cet entretien est fini. »

« — Sire, je n'aurais pas fait mon devoir, si je ne vous disais que ce grand ne tient même pas compte de l'honneur de votre famille, donc du vôtre aussi. L'Empereur rougit vivement. »

« — Votre audience est terminée. »

« — J'obéis. Mais puisque vous ne désirez pas m'écouter, Votre Majesté n'a pas confiance en moi, et, dès lors, je La prie de me relever de mon poste de gouverneur de Saratow. Agir autrement ne serait pas honnête. »

Ici M. Strémoukhoff versa « une grosse larme ». Soudain l'expression du visage de l'Empereur devint douce et caressante :

« — Je vous crois, Strémoukhoff, je vous connais, mais que voulez-vous donc? »

« — Sire, je ne veux plus servir. Que puis-je faire d'utile? Un autre fera peut-être ce que je n'ai pu faire, vous persuadera; si je n'en suis plus capable, j'estime qu'il n'est pas honnête d'occuper le poste de gouverneur... »

« — Allons, calmez-vous... Je sais que vous êtes un honnête homme. »

Sur ce, l'Empereur lui serra affectueusement la main et, souriant, le poussa tout doucement vers la porte. M. Strémoukhoff se retira.

Trois jours après, Stolypine lui faisait savoir par téléphone qu'il venait à son tour de voir l'Empereur et que celui-ci lui ordonnait de rester à Saratow.

« — Que dois-je faire alors? »

« — Accomplir le devoir d'un sujet fidèle : Obéir! »

« — Et Iliodor? »

« — L'Empereur ne m'a rien dit. »

M. Strémoukhoff revint donc à Saratow : Iliodor continua de faire les cent coups à Tzaritzyne. Mgr Hermogène causa à plusieurs reprises au gouverneur de sérieux ennuis.

C'est ainsi que le Vendredi-Saint, à la cathédrale, en présence de ce dernier, comme de l'Evêque, un archiprêtre, agissant évidemment sur les instructions du prélat, prononçait un sermon dans lequel il vilipendait le prédicateur de M. Strémoukhoff, le comparait à Caïphe et à Hérode et concluait ainsi :

« Oui, mes frères, nous avons toujours, je vous le dis, ces mêmes Hérode, et les nouveaux Pilate, qui ne savent que se laver les mains, ne valent pas mieux. »

A ces dernières paroles, dit M. Strémoukhoff, les regards de tous, y compris ceux de l'archiprêtre, se portèrent sur moi. Je regardai involontairement Hermogène : une petite flamme pétillait dans ses yeux expressifs.

Que devais-je faire? Sortir? C'eût été me livrer à une démonstration déplacée dans l'église même. »

Aussi M. Strémoukhoff se résigna-t-il à rester, puis, la cérémonie terminée, à baiser, selon la coutume russe, la main du prélat, comme s'il ne s'était passé rien d'insolite.

Dans le courant de l'été de 1911, il visita, dans le nord de la province de Saratow, un monastère vieux-ritualiste célèbre, celui de Tchérémschansky, et y fut reçu en grande solennité par l'évêque vieux-ritualiste et les religieux. Non seulement Mgr Hermogène lui envoya, à cette occasion, une lettre de reproches, mais sa gazette diocésaine inséra un *leading article* l'attaquant violemment.

Que serait-il arrivé, demande M. Strémoukhoff, si c'était lui qui avait publié dans le journal officiel de Saratow, un article hostile à Mgr Hermogène?

Ses souvenirs s'arrêtent là. Je crois que quelques mots d'explications et de commentaires seront nécessaires.

Et je crains que plus d'un de mes lecteurs ne se dise: quelle histoire absurde que celle-là! Que veut-elle au juste dire?

Je la trouve passablement absurde moi aussi. Mais elle est caractéristique à ce point qu'on peut lui pardonner cette absurdité.

Il convient d'abord de rappeler que Nicolas II était un monarque éminemment dévot; que, dès lors, les autorités administratives russes ne pouvaient être ni des Hérode, ni des Ponce-Pilate. Ceci — abstraction faite de l'état anormal de l'Eglise russe de ce temps-là, Eglise asservie à peu près entièrement aux volontés impériales.

Mais il est à noter que ni Hermogène, ni Iliodor ne songent jamais à s'insurger contre ces volontés, cette emprise. Ils vilipendent les autorités les hauts fonctionnaires; mais non seulement ils ne s'en prennent jamais au pouvoir impérial, mais en appellent constamment à lui, par dessus la tête du ministre, du synode, du préfet.

Ces derniers, pourquoi les injurient-ils? Parce que le préfet, le ministre n'ont pas, de leur point de vue, une orientation politico-religieuse assez « droite ». L'évêque Hermogène en veut à mort au prédécesseur de M. Strémoukhoff, comte Tatistcheff, de n'avoir pas de son propre chef interdit de jouer à Saratow un drame d'Andréw, autorisé par la censure dramatique. A M. Strémoukhoff on en veut parce qu'il tâche de mater Iliodor. Le Synode est injurié probablement pour deux raisons : d'abord parce que c'était une des institutions qui en Russie jouissaient le moins d'une autorité morale quelconque : je crois pouvoir dire que, sur ce point, tous étaient d'accord. La seconde raison c'est qu'en l'injuriant on pouvait —

tout au moins dans le cas présent — contenter ces besoins, ces instincts anarchiques si profondément ancrés dans neuf âmes russes sur dix : l'invocation constante du nom de Nicolas II assurait, en effet, l'impunité.

Rappelons d'autre part que 1911, comme les années précédentes, était pour la Russie une période de transition : pourvue d'une Douma depuis 1906, elle en était encore à un régime de semi-autocratie, elle constituait, pour parler comme l'Almanach de Gotha de ces années-là, un empire constitutionnel sous un tzar autocrate!

Tout le monde savait que ces réformes libérales, l'Empereur ne les avait concédées que contraint et forcé : dès lors, en abondant dans un sens réactionnaire, en forçant même la note, on ne pensait guère déplaire à un souverain qui, croyait-on, saisirait avec joie une occasion propice pour reprendre ce qu'on lui avait arraché. Bonne méthode dès lors pour faire carrière; combien qui ne s'en sont pas fait faute, quitte à tourner plus tard casaque et à chanter aujourd'hui les louanges des Soviets après avoir psalmodié naguère celles du tzar autocrate!!

Iliodor est du nombre! Mais je m'empresse d'ajouter : non l'évêque Hermogène.

Ce dernier a été, très probablement, sincère. Ce fut un fanatique, un déséquilibré, une façon d'anarchiste. Il eut tort, à un certain moment, d'entretenir des rapports d'amitié avec Raspoutine — tout comme Iliodor du reste. Mais la brouille vint. Il semble qu'elle fut éclatante. C'est très vraisemblablement l'amitié avec le moujik sibérien qui avait tant contribué à assurer l'impunité de l'évêque et du moine. Ce facteur disparu et remplacé même par une franche hostilité, la fortune cessa de sourire à l'un comme à l'autre.

Mgr Hermogène perdit son siège et fut relégué par le Saint Synode dans un monastère du diocèse de Grodno. Il reparut pourtant quelques années plus tard et fut nommé évêque de Tobolsk, où il remplaça un ex-maraîcher du nom de Barnabé, créature et ami de Raspoutine, que la Révolution avait écarté. Son attitude à l'égard de la malheureuse famille impériale, aussi envoyée à Tobolsk, fut digne de tout éloge. Monarchiste convaincu évidemment, il fit ce qu'il put pour adoucir son terrible sort, et peu de temps avant l'horrible boucherie ce fut lui qui transmit au souverain déchu et bientôt martyr la bénédiction du patriarche Tykhon.

Mgr Hermogène périt plus tard, comme tant d'autres prélats, victime de la persécution bolchéviste.

Pour ce qui est d'Iliodor, c'est une tout autre affaire.

Le Synode, qu'il avait bafoué et humilié eut là aussi sa revanche, en 1912, après la brouille avec Grichka (Raspoutine). Il ne perdit même rien pour avoir attendu, et eut la satisfaction de dégrader l'*hiéromonach*. Redevenu Serge Troufanoff comme devant, celui-ci ne tarda pas à brûler ce qu'il avait adoré et versa dans l'anarchisme et le tolstoïsme — lui qui, à Tzaritzyn, forçait ses fervents, *inter alia*, à couvrir de crachats le portrait de l'illustre écrivain! Traqué par la police, il s'enfuit à l'étranger, se réfugia en Norvège d'abord, puis aux Etats-Unis, où il s'acquina à des révolutionnaires russes de tout poil. Il s'occupa dès lors à verser des torrents d'ordures sur la Russie impériale et la famille impériale, spécialement sur l'impératrice Alexandra. Il est aujourd'hui rentré en Russie et, naturellement, encense les Soviets! On a même prétendu, il y a quelques années, que ceux-ci auraient poussé quelques évêques à leur dévotion à le sacrer — patriarche, patriarche « rouge », s'entend, pour faire contrepoids à Mgr Tykhon. La nouvelle paraît avoir été inventée de toutes pièces.

Abstraction faite des personnes, que penser de la campagne même menée par Iliodor et Mgr Hermogène? Donnons ici la parole à Stolypine disant à M. Strémooukhoff :

« Ce qui est terrible c'est que pour ce qui est de ses points de départ, Iliodor a raison : ce sont les Juifs qui préparent la révolution, l'*Intelligentsia* les suit, vrai troupeau de Panurge, la presse de même. Tolstoï, sur l'image duquel il oblige à cracher, n'est-il pas le premier apôtre de l'anarchie? »

Mais le ministre vaillant et loyal, que le tzar appréciait peu et que le revolver de Bagroff abattait à un spectacle de gala à Kiev en septembre 1911, ajoutait avec raison que les méthodes employées par Iliodor, et son impunité, étaient en tous cas inadmissibles.

La personne de Nicolas II ne sort malheureusement pas grandie des pages que j'ai analysées. Mais il est à noter qu'après avoir reproduit son entretien avec le souverain, M. Strémooukhoff ajoute :

« Il se peut, que, comme homme d'Etat, le tzar ait agi dans toute cette affaire de façon erronée; toutefois depuis ce moment, à part son grand prestige comme oint de Dieu, il me devint infiniment cher : je compris son immense bonté, mobile essentiel de ses actes, bonté dont il fut le premier la victime. »

Je ne mets pas en doute la sincérité de l'ancien gouverneur de Saratow. Tout au plus, me sera-t-il permis d'émettre l'hypothèse qu'en écrivant ces lignes il pensait peut-être un peu à la censure morale que, très naturellement, les monarchistes russes exercent là où ils le peuvent et surtout à l'égard des leurs.

Cette censure morale comporte notamment l'obligation de voir en Nicolas II non seulement un excellent mari, un très bon père, un fils respectueux et affectueux (là-dessus nous sommes tous d'accord), mais aussi un souverain non inférieur aux autres, ne portant aucune des responsabilités du cataclysme qui a dévasté l'immense, amorphe et anarchique Moscovie...

Je ne veux pas finir sans un mot d'affection à l'adresse de la Russie ancienne, de celle qu'a fait revivre le pittoresque récit du sénateur Strémooukhoff (car il écrit bien « sénateur », non « ex-sénateur » : il n'admet pas qu'il ne le soit plus). En le lisant je l'ai, pour ainsi dire, revue, cette Russie-là, de mes propres yeux. Je l'aime telle qu'elle était, sans trop l'idéaliser, avec ses multiples qualités et ses défauts; et je sens un sanglot me prendre à la gorge quand je me mets à penser à elle trop intensément...

Comte PEROVSKY.

L'Hôtellerie de Bacchus sans tête ⁽¹⁾

CHAPITRE X.

COMMENT LE CHANOINE JUSTICIER SEMONÇA LE VIGUIER DUCAL.

Le soir de la grande fête, après les offices, le chanoine Jacquin s'était retiré dans sa librairie.

Une lanterne, allumée devant le pupitre, mettait un grand rond de lumière jaune sur la page d'un livre ouvert et mouchetait de taches roussâtres le plafond de la pièce, plongée dans la pénombre. Mais le chanoine ne lisait pas. Droit sur sa chaire, les deux mains caressant le bois des accoudoirs, la tête appuyée au dossier, il fermait les yeux. Ses lèvres remuaient parfois, comme s'il priait. Il songeait au lépreux.

Depuis plus de vingt-quatre heures, absorbé par les longues cérémonies de la solennité religieuse et les multiples devoirs de sa nouvelle charge, M. Jacquin n'avait pas revu son hôte.

Au dernier repas de midi, le chevalier appelé par le jeune Guillaume, s'était fait excuser et avait passé toute sa journée sous le porche. La veille, après la montre, on lui avait servi à souper dans sa chambre, car le terrier, d'après l'usage, donnait alors un destin de gala aux membres du chapitre et à ses officiers.

Ce n'était pas une sinécure que le vénérable chapitre confiait au chanoine terrier, en lui déléguant son autorité de haute, moyenne et basse justice! Il fallait accepter de nombreux vins d'honneur, assister à des réceptions officielles, établir des règlements de police, écouter des plaintes, entendre et juger des causes.

L'ordre public, au milieu de l'immense concours de peuple qu'attirait la grande foire et le célèbre pèlerinage, réclamait une sollicitude incessante. La gloire de l'Eglise y était engagée et ses dignitaires se montraient jaloux de prouver à la population comme aux pouvoirs publics rivaux, leurs qualités de gouverne-

(1) Voir *La revue catholique des idées et des faits* des 25 février, 6 mars, 13 mars, 20 mars, 27 mars, 3 avril, 10 avril 1925.

ment. Le chanoine justicier devait même vérifier les poids et mesures des marchands et faire peser devant lui le pain des boulangeries.

L'étranger recueilli par le charitable vieillard allait lui être une nouvelle cause de fatigues et de tracas.

En accordant sa protection à cet inconnu, M. Jacquin avait cédé d'abord à sa nature généreuse, puis, à la pieuse curiosité d'éclaircir un cas miraculeux, enfin, au secret plaisir de faire pièce au vierg ducale, de mettre en échec une autorité qui empiétait sur la sienne.

Que le chevalier liégeois eût été ou non le jouet d'un songe, il n'en présentait pas moins le cas extraordinaire d'une santé physique parfaite, unie à tous les signes extérieurs de la lèpre. Ses premiers mots vibraient d'un accent si sincère qu'ils avaient touché le cœur sacerdotal. C'était une âme en peine à secourir, une infortune à consoler. Le chanoine Jacquin ne se contentait pas d'une charité qui ne coûte rien.

Tout lui donnait à penser que le soupçon d'espionnage n'avait aucun fondement et que la prévôté ducale faisait fausse route. A moins de mettre en doute la parole d'un chrétien qui venait de lui dévoiler sa vie au saint tribunal, il devait croire que le Liégeois avait eu pour unique dessein, en entreprenant son voyage, de recourir à la protection du célèbre patron d'Autun. Quelle apparence que ce malade à bout de forces eût assumé une mission politique, ou qu'un homme riche et de noble état se fût mêlé d'une basse besogne? Au reste, les intérêts bourguignons ne semblaient plus en jeu, une trêve ayant été conclue avec la principauté de Liège, depuis le départ du sire de Sêrêze. Si la police ducale s'avisait de faire du zèle, le chapitre saurait y mettre ordre.

Mais un autre danger menaçait le pèlerin et provoquait pour maintes raisons l'inquiétude de son protecteur.

Depuis la veille, des bruits étouffés couraient par la ville sur des événements scandaleux qui auraient accompagné, ou précédé, ou suivi, à l'hôtellerie du *Bacchus sans tête*, le passage d'un lépreux inconnu. Le chanoine n'avait pas eu le temps de prendre des informations précises. Il ne pouvait douter néanmoins que le Liégeois ne fût en cause, d'autant qu'il lui revenait encore une incompréhensible histoire de miroir magique, enchevêtrée avec la précédente, où le valet de l'étranger et son propre page, Guillaume, se trouvaient impliqués.

Aurait-il donc eu l'imprudence d'abriter sous son toit un sacrifiant adonné aux arts diaboliques?

En vieil homme de loi expérimenté et en théologien prudent le chanoine savait que l'imagination populaire se repaît volontiers de coquécigues et qu'il faut apporter une extrême circonspection à l'examen des faits surnaturels. Les questions de sorcellerie et de pratiques occultes ne le laissaient point indifférent. Il les prenait fort au sérieux, persuadé que les honnêtes gens n'ont rien à en tirer de bon, tandis qu'elles offrent aux fous et aux coquins un beau champ à exploiter. Sortilèges et malélices l'indignaient surtout par leur malfaisance à l'égard des âmes et de la société humaine.

Qu'étaient ces êtres mystérieux qui avaient bouleversé la maison de dame Gerbillot? D'après certains rapports, leurs noms rappelaient ceux des dieux de l'antiquité. Les démons païens ne seraient-ils sortis des ruines de leurs temples qui jonchaient le sol d'Autun, pour troubler la cité chrétienne? Étaient-ce d'habiles fripons ou de mauvais plaisants? Le chanoine n'aimait pas à se perdre en vaines conjectures. Au fait, quel mal avaient exactement commis ces dieux, ces diables ou ces hommes? Sous quel article du droit tombaient-ils? Une enquête discrète devait l'apprendre.

Hélas, à en juger par les allusions trop claires qu'il avait entendues, la veille au soir, à son festin où tout le monde ecclésiastique

de la ville était réuni; par les conversations que le chapelain avait surprises aux cuisines et par les rumeurs vagues, recueillies des points les plus divers, il n'était plus possible d'espérer la discrétion. On eût dit qu'une volonté sagace et opiniâtre s'acharnait à ébruiter l'affaire et à lui donner les proportions d'un scandale. Le chanoine Jacquin croyait savoir où gîtait le lièvre.

Il y avait, à la tête du couvent des Cordeliers, un gardien, excellent religieux mais fort peu ami du vénérable chapitre. C'était un de ces dangereux zélotes qui mettent la gloire de leur orthodoxie à suspecter celle des autres. En ce temps-là, l'Église sortait à peine des affres du grand Schisme, durant lequel les conflits d'obédience et de doctrine avaient divisés les cœurs autant que les esprits de la catholicité. Entre le chanoine et le R. P. Mouflart, régnait depuis longtemps une inimitié sourde. Des rivalités d'intérêts temporels, des oppositions de caractère, de goût, d'éducation, renforçaient leur antipathie mutuelle.

Le vieil official professait, sur le gouvernement et l'enseignement du peuple chrétien des principes assez différents de ceux des Pères Cordeliers. Il tenait, par exemple, pour abus détestable de laisser transpirer dans la masse des fidèles les débats abstrus et subtils qui doivent rester entre les doctes, si l'on ne veut troubler les âmes simples et servir les passions humaines. L'apostolat des ordres mendiants lui semblait peu conciliable avec l'éminente dignité du ministère évangélique. Il voyait de fort mauvais œil ces moines perpétuellement mêlée à la racaille dont ils **adoptaient** volontiers le ton vulgaire et les manières ignobles, **c'est-à-dire** dépourvues de noblesse. Le R. P. Mouflart assaisonnait ses sermons de pointes bouffonnes, de saillies triviales, que M. Jacquin déplorait comme une dérision sacrilège de la parole de Dieu, tandis que M. Jacquin, au scandale réciproque du R. P. Mouflart, se plaisait à citer en chaire, non seulement des textes sacrés dont on n'avait jamais entendu parler au couvent, mais des auteurs profanes et jusqu'à des poètes.

Dans ce fâcheux état de guerre, le chanoine official, fort de sa haute position, pacifique d'humeur et assagi par l'âge, se maintenait sur la défensive. Le gardien, esprit brouillon, remuant et vindicatif, guettait la moindre occasion de lui susciter quelque embarras.

Il brigait secrètement l'office d'inquisiteur, confié dans certains diocèses aux réguliers de son ordre et qui leur conférait une autorité redoutable. Les événements du *Bacchus* lui fournissaient un beau prétexte à signaler son zèle. Confondant de parti pris, malgré les décisions papales, sorciers et hérétiques, il avait tendance à voir, à Autun et dans les environs, plus de diables qu'il ne devait vraisemblablement s'en trouver.

Le chanoine en était là de ses réflexions, quand son paisible logis s'emplit d'un étrange vacarme. Les clameurs des domestiques répondaient à celles de Guillaume. L'oiseau de Chypre épouvanté menaçait de briser sa cage. Le petit chien blanc jappait à en mourir. Dom Chapadioux entra sans frapper, tout blême d'émotion. On avait enlevé l'hôte de M. l'official.

Le vieillard n'eut pas un geste. Il resta un moment, le col raide, les yeux mi-clos, les lèvres pincées. Il se disait : « Dieu m'a donné ce lépreux, le vierg me le prend. Nous verrons qui sera le plus fort... Puis, il fit signe de la main, sévèrement, que tout bruit cessât et que chacun incontinent s'occupât de ses affaires. Il prescrivit de donner quelque chose de bon à l'oiseau, pour le calmer; attira sur ses genoux avec sollicitude le pauvre Coquillage dont le cœur battait à se rompre et, tout en flattant son roquet, donna des ordres au chapelain. Plusieurs dignitaires et officiers du chapitre vinrent le trouver après son repas. Ils délibérèrent ensemble jusqu'à une heure avancée.

Dès le lendemain, accompagné de dom Chapadioux, M. Jacquin

se rendit en personne à la forteresse de Rivault. Elle touchait presque au Cloître. A quelques pas à peine du domaine ecclésiastique, ses deux tours gigantesques, pointées vers les sommets de Saint-Claude, et dominant ville et campagne, attestaient la puissance bourguignonne. Derrière sa quintuple enceinte, hérissée d'épines, de pieux acérés et de courtines crénelées, garnies de broussailles par crainte d'escalade, deux compagnies d'arbalétriers faisaient garde continuelle afin de surveiller au-dedans les bons prisonniers, et de tenir en respect, avec l'aide de Dieu, des canons et des veuglaires, tous ennemis extérieurs de Mgr le duc.

Le chanoine était résolu à ne point faire d'éclat et à régler les choses à l'amiable. Il n'avait jamais eu jusque-là de mauvais rapports avec le vierg. Les conflits d'autorité finissaient le plus souvent sur une bataille de laquais ou par des horions échangés entre les deux milices rivales, sans que les chancelleries eussent rien à enregistrer, ni que la paix officielle souffrit le moindre nuage. Durant le temps béni des fêtes il convenait plus que jamais d'épargner au peuple chrétien du trouble et du scandale. L'important était de retrouver le lépreux avant que les Cordeliers n'eussent mis la main sur lui.

Le capitaine du fort, prévenu par ses hommes d'armes, s'étonna de cette visite matinale. M. le vierg était encore au lit, indisposé et avait consigné sa porte. Mais le chanoine Jacquin, quand il le voulait, parlait haut. Le capitaine dut aller l'annoncer sur le champ. Quelques instants après, les deux prêtres étaient introduits dans l'appartement de la Tour Neuve qu'habitait noble personne Jean Mairet, seigneur de Luchey, panetier de Mgr le duc et vierg de la ville d'Autun et dépendances.

C'était un petit homme chauve et cacochyme, d'humeur assez peu dévotieuse, beaucoup moins préoccupé des prérogatives honorifiques de sa charge que de ses revenus. Pourvu qu'il tirât bon rendement fiscal de la viérie qu'il affermaient très cher, il se passait bien de suivre les processions derrière un huissier à verge, sur le fief du bienheureux Lazare.

— Ah! messire official, mon vénérable Père en Dieu, s'écria-t-il tout le premier, d'une voix pateline, je me réjouis de vous voir en santé chez moi, de si bon matin. Je ne me porte pas si bien, moi qui suis de dix ans plus jeune. Je viens de passer une nuit déplorable. Hélas! je sais ce qui vous amène. Votre homme n'est plus ici.

— Il n'y est plus! s'écria le chanoine consterné. Mais de quel droit l'aviez-vous...

— Je sais, je sais ce que vous allez me dire. Mon Père en Dieu, mon vénéré parent pourquoi mes traîtres de domestiques ne vous ont-ils pas donné de siège, et à monsieur votre chapelain? Pardonnez un pauvre grabataire qui vous reçoit de cette manière honteuse. Messire officiait, nous sommes parents, nous sommes alliés, ne le saviez-vous pas? Mon neveu de Chêne-Robin avait épousé en secondes noces votre nièce, fille de dame Huguette Angerbault, votre sœur...

— Messire de Luchey, dit le chanoine qui trépignait de colère, veuillez m'expliquer plutôt pourquoi vos sergents...

— Mes sergents n'y sont pour rien. Je vous supplie de me laisser parler, cria le vierg à tue-tête, en se battant le crâne de ses deux poings. Moi aussi, je me plaindrai à Dijon. Moi aussi, je revendiquerai mes droits. La prévôté se croit maîtresse partout. Ce sont ses gendarmes qui ont arrêté ce pèlerin. Croyez-vous que je sois si envieux de vos privilèges de judicature? Croyez-vous que j'aie tant d'avantages à tenir des prisonniers? Savez-vous ce qu'on m'alloue par jour? Deux deniers tournois par tête. Comment veut-on que je les nourrisse? Avec le prix du blé, avec la cherté de tous les vivres, où allons-nous, je vous le demande, où allons-nous?

Il faisait une mine si piteuse, que le chanoine qui était venu pour

lui adresser des remontrances, se demanda s'il n'allait point lui offrir des consolations.

— Mais enfin, dit-il, en reprenant son calme, qu'est devenu ce pèlerin?

— Je l'ai fait élargir aussitôt, quand j'ai su qu'il logeait chez vous. Il n'y avait aucune charge sérieuse contre lui. En tout cas c'est aux prisons du chapitre qu'on aurait dû le conduire, puisque le vénérable chapitre tient ses jours. Voyez en quels temps nous vivons. Le duché donne des droits à l'Eglise et vient tout exprès de Dijon se moquer d'elle. Ce n'est pas à moi, messire, qu'il faut vous plaindre. Je ne suis plus maître dans ma viérie. Mes officiers et mes soldats ne savent à qui obéir. J'ai relâché cet homme, vous dis-je. Et j'aurais bien dû en faire autant de trois malandrins que les mêmes gendarmes de la prévôté m'apportaient une heure plus tard. Ceux-là nous ont donné toute la nuit une comédie infernale. Mes gardes ont pensé devenir fous. Ils ont fini par s'évader, on ne sait comment, ou plutôt on ne le sait que trop. Il n'y a qu'à voir le toit des communs. Une couverture neuve en miettes! Qui paiera cela? La prévôté?

— Trois malandrins?... dit le chanoine que cette catastrophe administrative n'émouvait guère mais qui tombait tout à coup sur une piste intéressante. Qu'ont-ils donc fait?

— Du bruit. Ah! cela vous semble peu de chose? Vous ne savez pas ce que c'est que du bruit, si vous n'avez pas entendu cela. On aurait dit que tout Rivault s'écroulait. Un siège, vous dis-je, un bombardement au milieu d'une tempête. On les avait enfermés tous trois dans le même cachot. Impossible de l'ouvrir, quand on a voulu entrer pour les mettre aux fers. Les clefs s'échappaient des mains des geôliers, les arbalètes s'envolaient...

— Vous avez vu cela de vos yeux? s'écria le chanoine.

— Non, je n'ai pas quitté ma chambre. A quoi bon s'exposer? Mais toute la garnison était debout. Eh bien, chose incroyable la moitié des gens n'ont rien entendu, ni rien vu... Moi, j'ai entendu ce que je vous ai dit. Et j'ai vu par ma fenêtre quelque chose de prodigieux. Une lumière d'aurore, comme si le soleil se levait en pleine nuit.

— Ne seraient-ce point les mêmes saltimbanques qui ont fait des leurs au *Bacchus sans tête*?

— C'est ce que me demandait, il y a peu d'instant, le R. P. Mouflart, le gardien des Pères cordeliers.

Le chanoine Jacquin sursauta.

— Il était ici?

— Hé oui, messire, fit le vierg dont les yeux malins pétillaient. Vous voyez que je ne manque pas de visites édifiantes, malgré le soin que je prends de défendre ma porte. Mais vous savez que les Pères de saint François sont chapelains de nos prisons. J'ai dû recevoir le P. Mouflart qui prétextait une affaire urgente. Il aurait voulu, lui aussi, rencontrer votre pèlerin dont il avait appris l'arrestation. Ces bons Pères sont au courant de tout. C'est par lui que j'ai su en détail ce qui s'est passé au *Bacchus*. Il m'a dit que les autorités ecclésiastiques avaient le devoir d'informer, de tirer les choses au clair, que l'opinion publique se soulevait, qu'il y avait soupçon véhément, violent, que sais-je? Eh bien, que l'Eglise en soit juge. Moi, je ne me mêle plus de rien, pendant vos jours du chapitre. En somme, au *Bacchus*, personne ne s'est plaint. C'est un marmiton qui aurait parlé le premier. Il faudrait d'abord tenir ce marmiton...

— Oui, dit le chanoine tout songeur, c'est le premier témoin... Mais qu'avez-vous répondu au P. Mouflart?

— Je lui ai répondu qu'un procès de sorcellerie ne raccommoderait pas mon toit et à vous, messire, je vous dis tout franc que je ne crois pas aux sorciers.

— Vous ne... s'écria le chanoine. Mais que venez-vous donc de me raconter? Qu'avez-vous donc vu et entendu, cette nuit?

— Hé! sait-on ce que peuvent faire les charlatans? Les Italiens surtout. N'avez crainte, si je pince mes trois sacrépants, je les récompenserai de leur habileté.

— Mais vous ne croyez pas que ces misérables puissent être de connivence avec le démon?

— Messire official, mon vénérable Père en Dieu, je me sens incapable d'en décider juridiquement. Comprenez-moi bien. Je suis chrétien, c'est entendu. Je crois qu'il y a eu des magiciens, puisque la Sainte Ecriture le dit. Mais j'ai vécu, j'ai vu des choses, je ne suis plus un enfant. Tout ce qui se raconte dans les auberges, n'est que billevesée et calembredaine. C'est un épanchement de l'humeur atrabilaire, une imagination troublée, un dérèglement dans les facultés qui servent aux opérations de l'esprit. Je crois que des hérétiques, des lunatiques, des frénétiques, ont commis et commettent des folies criminelles. Mais toutes ces abominations du sabbat, ces sorcières à cheval sur des balais, ces hommes changés en loups, ces incubes et ces succubes, tout cela n'est qu'illusions et chimères, formées par les vapeurs du sommeil. Au lieu de s'en embouliner l'entendement, les gens feraient mieux de travailler et de payer leurs impôts.

Le chanoine le laissa parler tout au long, puis, murmura avec un soupir :

— Qu'est devenu mon pauvre pèlerin?

— Vous n'aurez pas à le chercher loin, messire. Il trouvera bien votre porte... et votre table. Mais c'est un malade, cet homme, un lépreux. Il m'a fait peur. Et je vous avoue que si je l'ai lâché si vite...

— Sa lèpre n'offre plus de danger. Saint Lazare l'a guéri.

— Guéri? s'écria le vierg. Il avait encore l'air assez mal en point le pauvre homme. Il faut croire qu'il souffre d'autre chose.

— On souffre toujours de quelque chose, en ce bas monde, messire de Luchey, répondit l'official d'un ton sec.

Les deux prêtres prirent congé. En rentrant chez lui, le chanoine Jacquin y trouva son lépreux.

PAUL CAZIN.

L'augmentation de la population est-elle désirable?⁽¹⁾

VI. — Surpeuplement?

S'il est vrai, comme nous croyons l'avoir montré dans les articles précédents, que la population belge, à mesure qu'elle croissait en nombre, croissait aussi en bien-être; s'il est vrai que les 7 millions 607,000 habitants qui vivent actuellement sur le territoire de la Belgique sont mieux pourvus, tout en travaillant moins, que les 3,853,000 qui occupaient le même territoire en 1831; s'il est vrai que les moyens dont les Belges tirent leur subsistance offrent pour l'avenir des possibilités grandissantes; nous nous demandons pourquoi on qualifierait la Belgique de pays surpeuplé.

Le mot de surpeuplement est un de ces termes dont on use et abuse sans trop se demander ce qu'ils signifient. On a pris l'habitude d'appeler surpeuplés les pays dont la population dépasse notablement la densité de la plupart des autres; ou bien encore ceux dont la population ne trouve pas sur son propre territoire

toutes les ressources qui lui sont nécessaires, notamment la nourriture.

On ne peut trop s'élever contre ces façons simplistes d'apprécier les choses. Elles faussent peu à peu les idées et créent la phobie de je ne sais quel encombrement, précurseur de la misère.

Quand on a comparé la population d'un pays à sa superficie, on ne possède aucune donnée pour juger du peuplement convenable de ce pays. Il faudrait mettre en face de la population les moyens, — tous les moyens, — d'où cette population peut tirer sa subsistance. Encore une fois, la superficie ne nous dit rien à ce sujet.

Si l'on joint à la superficie les ressources fournies par le territoire, cela n'autorise pas encore à conclure. Il faut ajouter en outre toutes les ressources dont le peuple considéré tire parti directement ou indirectement.

L'agglomération d'Anvers, quoique ayant 10,000 habitants par kilomètre carré, n'est pas surpeuplée, sa population tirant sa subsistance des ressources du monde entier, par les transports, le commerce, la banque et l'industrie. Inversement, la Russie, avec ses 10 habitants au kilomètre carré et des ressources territoriales surabondantes, est surpeuplée; la meilleure preuve en est que ses habitants meurent de faim. Le remède à ce surpeuplement n'est d'ailleurs pas de supprimer les hommes mais d'utiliser les ressources.

A mesure que l'économie d'échanges se développe entre les différents pays du monde et se substitue ou se superpose à l'économie familiale ou nationale, chaque peuple s'accoutumant à échanger une partie de ses produits contre des produits étrangers, un seul critère permet d'apprécier la quantité de population utile ou possible sur un territoire donné : à savoir le rapport de la population au total des ressources directement ou indirectement disponibles.

En tout cas, c'est le seul critère utilisable pour des pays comme la Belgique, l'Angleterre, l'Allemagne, qui, depuis longtemps, ont établi leur politique économique sur l'industrie et les échanges.

VII. — Un mauvais calcul.

Sans doute, dira quelqu'un, j'admets que la Belgique puisse nourrir ses enfants et développer leur bien-être tout en continuant d'en accroître le nombre. Mais le développement du bien-être ne serait-il pas plus grand pour chacun et ne serait-il pas acquis plus aisément, si la natalité baissait? En effet, la population adulte restant la même, on aurait une moindre population infantile ou inactive.

Ce calcul égoïste n'est exact que pour un temps et il prépare aux enfants auxquels on a voulu faire la vie trop facile d'amères déceptions.

A mesure que les parents qui auront spéculé sur la diminution des bouches à nourrir avanceront en âge, ils passeront à leur tour dans la catégorie de la population sénile et inactive; leurs rares enfants les remplaceront dans la population active. On aura donc une population active raréfiée et une population sénile disproportionnée.

Il y aura pire que cela. La population active aura baissé en capacités productives : non seulement le nombre des bras et des cerveaux aura diminué, mais l'émulation se sera ralentie; la vitalité aura fléchi; le moral sera atteint; tandis que les besoins et les exigences de chacun auront grandi, le ressort des énergies se sera détendu.

Si la baisse de la natalité continue, — et c'est une quasi fatalité pour un peuple qui a pris ce pli facile et jouisseur, les maux que nous venons de signaler iront s'aggravant; les effets économiques de la dépression des mœurs et des caractères se feront sentir de plus en plus. On en arrivera à ce qu'on a vu à l'époque de la décadence romaine, à ce qu'on voit aujourd'hui en France : un sol insuffisamment cultivé ou même retournant en friche; des ressources naturelles mal exploitées; des villages et des villes à moitié abandonnés; la pénurie des travailleurs se faisant sentir dans toutes les industries; l'étranger prenant pied sur le territoire (1); enfin, la proie étant trop belle et ses défenseurs trop faibles, l'ennemi lui met un beau jour le pied sur la poitrine; pour avoir voulu faire la vie trop facile à ses enfants, le pays les voit partir sac au

(1) Voir *La revue catholique des idées et des faits* des 27 février, 6 et 20 mars 1925.

(1) On compte actuellement en France 2,000,000 de travailleurs étrangers appartenant à plus de cinquante nationalités diverses.

dos, tous, de vingt à cinquante-cinq ans, et marcher à des combats inégaux où ils périssent par millions.

C'est l'histoire d'hier; c'est l'histoire de tous les temps.

VII. — Dépeuplement.

La question à laquelle nous avons répondu dans cette série d'articles avait été ainsi formulée par notre contradicteur : *L'augmentation de la population est-elle désirable?*

Notre réponse est nettement affirmative.

Mais, hélas! la question était mal posée. En fait, aujourd'hui, pour la Belgique, le problème qui s'impose à nos réflexions est de savoir si la *diminution* de la population est désirable!

Du train dont vont les choses, la Belgique marche à la *dépopulation*.

La baisse de la natalité est continue depuis quarante-cinq ans; elle est de plus en plus rapide. Le taux qui était jusqu'en 1880, de 32 pour mille est tombé à 20 pour mille en 1923. Il a donc baissé de 37 pour cent. Le nombre des naissances qui était de 200,077, en 1901, est tombé à 155,611 en 1923, c'est-à-dire que, en l'espace de vingt-deux ans, il a fléchi de près de 25 pour cent!

Les effets de cette baisse de la natalité ont été atténués jusqu'ici par une diminution parallèle de la mortalité; mais les progrès dans ce dernier domaine sont forcément limités, la mort finissant toujours par avoir le dernier mot.

Déjà dans de nombreuses communes du pays, le nombre des décès l'emporte sur le nombre des naissances. Des régions entières sont gangrenées. Les procédés anticonceptionnels refusent la vie

et les avortements la suppriment chaque année à des dizaines de milliers d'êtres humains.

Les causes déterminantes de cette lamentable et honteuse situation sont connues : l'irréligion et le matérialisme ont limité l'horizon de la plupart de nos contemporains à la vie présente et aux jouissances matérielles; le socialisme a appris aux masses laborieuses à prélever sur la génération à laquelle elles appartiennent la plus grande part de biens possible, puis à s'attribuer aussi la part des générations futures en réduisant au minimum le nombre des représentants de celles-ci.

Doctrines perverses; doctrines monstrueuses; doctrines égoïstes et radicalement antisociales, en dépit des noms menteurs dont elles s'affublent; doctrines de mort et de néant, dont leurs auteurs peuvent maintenant déjà mesurer les effets désastreux.

* * *

L'heure est venue pour les hommes de conscience et pour les pouvoirs publics, responsables des destinées du pays, de réagir vigoureusement, d'endiguer le flot malsain qui inonde et empoisonne la Belgique, et, d'autre part, d'aider les familles généreuses et vaillantes qui, en prenant sur elles d'élever de nombreux enfants, assurent la sécurité, la prospérité et la continuité de la Patrie.

Le gouvernement d'hier s'est à peine rendu compte de la gravité et de l'urgence de la tâche qui lui incombait; l'accomplissement de cette tâche sera le devoir du gouvernement de demain.

VAL. FALLON S.-J.
Professeur au Collège Philosophique
de Louvain.

Les idées et les faits

Chronique des Idées

La Fondatrice des Filles de la Croix

Parmi les congrégations religieuses qui, nées sur le sol belge, rayonnent sur le monde, Liège, la Cité ardente, est justement fière d'avoir donné naissance à l'Institut des Filles de la Croix, congrégation enseignante, hospitalière et missionnaire, fondée en 1833. Elle compte actuellement plus de 1,600 religieuses, elle possède une centaine de maisons, elle est répandue en Belgique, en Allemagne, en Angleterre, aux Indes, au Congo, elle instruit dans ses écoles, pensionnats, orphelinats, patronages, près de 20,000 élèves, elle soulage dans ses hôpitaux, ses dispensaires, ses asiles, ses hospices de vieillards, ses refuges de repenties une multitude de malheureux, elle recueille, en pays de missions, dans ses refuges, ses catéchuménats, ses asiles, plusieurs milliers de femmes, de sujets à former, d'enfants trouvés.

Elle est un foyer intensé de charité, une grande institution d'enseignement, une école d'apostolat, une force pour la civilisation, une puissance pour le bien. Liège, dont elle est l'unique maison-mère, s'en glorifie, la Belgique l'honore, l'Église la bénit.

Or, quelle est la racine de cet arbre vigoureux qui, depuis bientôt un siècle, étend au loin sa ramure?

Une femme obscure, une Liégeoise, née en 1782, de souche hesbignonne, d'origine lointaine flamande, Jeanne Haze, devenue la vénérable Mère Marie-Thérèse du Sacré-Cœur, dont le procès de béatification est en cours et que des légions d'âmes appellent par leurs prières aux honneurs des autels.

Le R. P. Louis Humblet, prédicateur réputé, littérateur, poète, vient de publier sa vie que l'on me demande de présenter au public.

En réalité, l'histoire documentaire était faite déjà par des filles de la Vénérable, et l'estimable auteur revendique seulement la mise en œuvre littéraire des matériaux amassés et colligés par leurs soins. D'une plume élégante et discrète, il a écrit une biographie animée, intéressante, qui ne manque ni de pittoresque

dans les tableaux, ni de vivacité dans les récits, ni même de profondeur dans l'analyse psychologique.

Avec un louable effort, presque toujours couronné de succès, il s'est appliqué à situer l'héroïne dans son milieu, à démêler les influences qui ont pu agir sur elle, à fixer cette physionomie fuyante, à faire parler cette silencieuse, à faire vivre et se mouvoir sous nos yeux celle qui toujours s'effaçait.

L'écueil du genre, c'était la recherche du langage, l'amplification oratoire, le tour guindé, et l'écrivain a su l'éviter. La perfection, c'était ici la transparence du style, la simplicité onctueuse, la vérité, le naturel, et l'on peut dire qu'il y tend et s'en approche. Les modèles, il n'avait pas à les chercher loin, mais dans la Compagnie même, le R. P. Laveille, le biographe du P. De Smet, le R. P. Clair, l'historien de la B. Julie Billiard, c'est à eux qu'il fallait demander le secret de la pureté de la langue, de la sobriété dans la narration, du sens de la mesure, le véritable ton de l'histoire, et certes, le R. P. Humblet ne se placera pas loin de ses devanciers. S'il ne les égale point par ces mérites, il les surpasse, peut-être, par la richesse du coloris, par la chaleur entraînant et l'élan de l'enthousiasme. Il est resté poète et orateur en se faisant historien.

Il n'est pas possible de ne pas reconnaître dans cette vie la main de Dieu conduisant les événements avec autant de force que de suavité, à travers tant d'obstacles et de vicissitudes, vers la fin que sa Providence s'est proposée.

Jeanne Haze et sa sœur Ferdinande, dont il plut à Dieu de se servir pour jeter les fondements d'une congrégation nouvelle, appelée à un si grand avenir, nées à Liège à la fin du XVIII^e siècle, appartenaient à une famille bourgeoise d'ancien régime, honorable et fort chrétienne, qui perdit son chef, fonctionnaire du prince-évêque, et presque toute sa fortune, à la suite de l'émigration et des confiscations qu'avaient entraînées l'invasion française de 1794 et ses suites. Restées seules après la mort de leurs parents, après celle de leur frère et l'établissement de trois sœurs, elles prélevaient dans le monde à leur vocation et s'y acheminaient par l'exercice de la piété, par leur dévouement à toutes sortes d'œuvres charitables, lorsqu'elles conquirent la

résolution de se consacrer uniquement aux pauvres, en aspirant secrètement au bonheur de la vie religieuse. C'est l'idéal évangélique qui les attire et les fascine.

Dans ce dessein, délaissant héroïquement une école payante et un atelier de broderie où elles trouvaient le nécessaire assuré, elles acceptèrent, en 1829, sous la domination hollandaise, tracassière et tyrannique, la direction d'une école gratuite établie pour les enfants pauvres dans la paroisse de Saint-Barthélémy, par le doyen, M. Cloes. Elles s'y employèrent avec un zèle admirable et y réalisèrent, au prix de durs sacrifices, un bien immense. Chétiveasure dans l'enclos des Carmélites du Potay, abandonnée par le vicaire qui y logeait pour se réserver une mansarde; puis, en 1830, en pleine révolution, maison contiguë, dans la même cour du Carmel, transformée en bâtiment scolaire : tel fut le berceau de la grande œuvre, aujourd'hui prospère et puissante!

Pour l'exécution de ses desseins, la Providence avait réuni trois instruments : cette âme d'élection, cœur aussi fort que tendre, Jeanne Haze; un homme de Dieu, ce vicaire qui avait sacrifié son logis, Jean-Guillaume Habets, d'une simplicité antique et d'un zèle dévorant; enfin un grand évêque, de haute intelligence, d'une prestance magnifique, d'un rare talent d'organisation, Mgr van Bommel. Lorsque les institutrices, auxquelles deux autres s'étaient adjointes, se constituèrent comme spontanément en petite communauté et révélèrent leur aspiration à la vie religieuse, l'évêque ajouta foi à leur mission et donna mandat au jeune vicaire de leur tracer une règle provisoire. Elles étaient six quand, en 1833, le 8 septembre, Mgr van Bommel, reconnaissant les voies de Dieu dans ces humbles débuts et confiant en l'avenir, approuva leur nom de Filles de la Croix, leur costume, leurs règles, érigea canoniquement leur petite société en Institut et ne tarda pas à les admettre à la profession des vœux.

Je note qu'à Liège, comme à Namur, comme partout, la liberté a précédé la commune et l'Etat sur le terrain scolaire et a formé cette génération de 1830, qui devait fournir tant d'hommes supérieurs. L'Eglise fut notre grande éducatrice, bien avant que les pouvoirs publics s'avisassent d'organiser un enseignement. Aussi, c'est à la liberté que notre Charte fondamentale a fait crédit et à laquelle elle a dévolu le rôle prépondérant. Frères de la doctrine chrétienne et bonnes sœurs : voilà les premiers maîtres, les premières maîtresses de la Belgique indépendante. L'histoire proclame cette priorité, et c'est justice que la législation tienne compte de ce fait générateur et de ses logiques conséquences.

Une vision, qui rappelle celle du labarum de Constantin, avait révélé à la fondatrice et à une de ses compagnes, la croix couronnée qui devait être l'emblème et le symbole de l'Institut. C'est de la croix qu'il tirera sa fécondité. C'est la sainte passion de la croix qui lui fera embrasser tout de suite l'enseignement gratuit des pauvres, le soulagement des malades, les œuvres les plus diverses de dévouement et de charité. Essentiellement établie pour répandre parmi les indigents l'instruction et la foi, elle fut bientôt entraînée d'ailleurs par la force des circonstances à joindre à ses premières écoles des externats pour la classe aisée, à se charger d'un orphelinat et même, en 1841, de la surveillance des femmes dans la prison de Liège, avec, pour corollaire l'année suivante, l'établissement d'un Refuge destiné aux femmes converties.

C'est, en 1843, le vaste dépôt de mendicité de Reckheim, dans le Limbourg, qui les réclame; c'est, en 1844, l'hospice fondé dans l'antique abbaye de Stavelot qui leur est confié; c'est toute une efflorescence de maisons de charité et d'éducation qui leur permettra de déployer leur activité grandissante.

La Mère Thérèse n'avait pas le génie littéraire de sa patronne d'Avila, elle n'a pas écrit le livre de ses Fondations, mais elle a trouvé dans le R. P. Humblet un historiographe qui rappelle la manière de la grande Thérèse par le charme de ses récits savoureux émaillés d'anecdotes, de fins croquis de paysages, de délicieux portraits.

Les terribles épidémies du choléra qui sévirent au pays de Liège entre 1849 et 1866 firent éclater la charité héroïque des Filles de la Croix, et leur valurent des témoignages officiels de la reconnaissance liégeoise.

Une vitalité prodigieuse les entraîne constamment à de nouvelles conquêtes. En 1851, l'année même où elles prenaient à leur charge l'asile des « Jeunes Economes », fondé par la belle-sœur du R. P.

Lacordaire, elles allèrent planter la croix aux confins de la Westphalie, dans l'ancien domaine de sainte Irmegarde, à Aspel (Bas-Rhin), où fut installé le premier pensionnat et d'où l'Institut se répandit dans plusieurs parties de l'Allemagne.

Elles n'existaient que depuis vingt-huit ans quand, à la demande de Mgr Steins, alors vicaire apostolique de Bombay, elles acceptèrent avec vaillance des missions aux Indes. En 1862, Mère Thérèse envoya une première colonie à Karachi et à Bombay, puis la renforce pour créer des établissements dans le Bengale, notamment à Calcutta.

En 1863, non contente de porter son zèle jusque dans les contrées idolâtres, elle seconde le retour des anglicans au catholicisme par l'ouverture d'une première maison en Angleterre; en 1869, elle inaugure la mission de Londres dans le couvent de Saint-Wilfrid, sous le haut patronage du cardinal Manning et avec l'appui des Pères de l'Oratoire.

Que la guerre éclate en 1866, entre la Prusse et l'Autriche, en 1870 entre la France et l'Allemagne, à côté de la blanche comète des Filles de la Charité, la guimpe des Filles de la Croix apparaît sur les champs de bataille et dans le service des ambulances.

Lorsque la Kulturkampf ne laissera debout en Allemagne que les hôpitaux de la Congrégation, la fondatrice fera tourner la proscription au bénéfice des maisons de Belgique, d'Angleterre et surtout des missions lointaines.

Elle avait cinquante et un ans quand, obéissant à l'inspiration du Ciel, elle lança sa petite barque au large, elle en fut l'infatigable pilote pendant plus de quarante-deux ans, elle n'acheva sa traversée qu'à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans. Elle avait fondé cinquante maisons, admis près de neuf cents religieuses, elle avait donné à son Institut une impulsion si vigoureuse qu'elle ne s'est plus ralentie.

Tête solide, ferme intelligence, bon sens robuste, supérieure par la largeur de ses vues, réglée, silencieuse par goût, préférant l'action à la parole, elle avait un cœur d'or avec toutes les délicatesses d'une mère, une volonté de diamant, la maîtrise absolue de soi, une sérénité qui planait sur tous les événements et qu'aucune épreuve ne pouvait effleurer, la foi en Dieu à transporter des montagnés, la force trempée dans la douceur.

Amante de la croix, elle a fait de l'humilité sa vertu de prédilection, la caractéristique de son Institut. Elle l'a marqué d'une empreinte ineffaçable.

Personnification de la règle, statue de la régularité, de la justice, de l'autorité, elle exerçait un ascendant extraordinaire. Surmatalisée dans tout son être, elle vivait en union profonde avec Dieu et ne s'en séparait jamais.

Et tout cela ne peut donner d'elle qu'une idée fautive, si l'on oublie que toutes ces qualités se fondaient dans une simplicité charmante avec Dieu et avec son prochain. Il y a chez elle une profondeur d'âme, une transparence de cristal, une sincérité, une candeur qui ravit l'admiration et dépasse tout ce qu'on peut en dire.

J. SCHYRGENS.

RUSSIE

Une étrange histoire.

D'après un article de M. Charles Saroléa : L'étrange histoire du rapport des Trade Unions sur la Russie dans *The English Review* d'avril 1925.

Ce rapport vient de paraître, copieusement illustré, et a été mis en vente à un prix qui le rend accessible à toutes les bourses. C'est un document d'importance presque historique. S'il projette peu de lumière sur le véritable état de choses en Russie, il en projette beaucoup sur la mentalité du *Labour Party*, comme sur les méthodes de propagande des dictateurs soviétiques et de leurs alliés anglais. Fait plus important encore, ce rapport devra influencer sur l'état d'esprit de millions d'ouvriers britanniques. Il mérite, dès à présent, d'être très sérieusement analysé.

Très symptomatique aussi est l'attitude des libéraux anglais. A première vue, on devrait s'attendre à leur voir répudier toute solidarité avec la politique soviétique, comme allant à l'encontre de tous les principes du libéralisme. Mais leur ligne de conduite en la matière est vacillante; ils hésitent, ils ergotent, ils se refusent à émettre un verdict décisif; ils parlent de l'« évolution » bolchéviste. On ne saurait protester assez énergiquement contre pareille attitude.

Le coup d'Etat bolchéviste de novembre 1917 a plongé la Russie dans le chaos et le carnage, a accumulé les ruines, a même amené un retour du cannibalisme. Le bolchevisme a fait faillite à tous les points de vue; il n'a atteint aucun de ses buts; il a au contraire semé à pleines mains les désastres. Et ces désastres ne sont pas, quoiqu'on prétende, des résultats de la guerre. D'autres pays ont souffert autant que la Russie et sont en train de se relever. Pays agricole, la Russie eût pu se remettre plus vite encore. Les catastrophes russes sont dues exclusivement à l'expérience communiste.

Cette vérité est évidente; mais il est tout au moins un parti politique important qui ne saurait l'accepter: le *Labour Party*. Il y a entre ce parti et les communistes une solidarité d'idéals et de doctrines, de programmes et de politique. La différence entre le socialiste britannique et le bolchévik russe n'est qu'une différence de degré et de mesure: quantitative, non qualitative. Le bolchévik russe n'est qu'un socialiste conséquent.

Aussi depuis 1918, le *Labour Party* a-t-il fait les efforts les plus désespérés pour justifier l'expérience communiste russe et venir en aide au régime soviétique. De là, tous ces essais d'absoudre les crimes bolchévistes; de là, la conspiration du silence et les mensonges; de là, les menaces de grève générale à l'adresse de tout gouvernement osant, en 1920, envoyer des munitions à la Pologne envahie; de là, l'accord anglo-soviétique de 1924 et les projets d'emprunt aux Soviets, etc.

De toutes ces tentatives de venir en aide au régime de Moscou le rapport trade-unioniste est le plus récent, le plus insidieux et, dès lors, sans doute, le plus dangereux. Il prétend à l'impartialité, et sera sans doute accepté par des millions d'ouvriers crédules comme parole d'évangile. Voyons à quel point ces prétentions sont justifiées.

Il convient tout d'abord de relever que le voyage des délégués ouvriers anglais n'a guère été un voyage d'études, mais de fraternisation. Ils ont été les hôtes du gouvernement des Soviets; ils ont habité de somptueux palais; partout ils ont été fêtés et acclamés. Etant, après tout, des hommes, rien d'étonnant qu'ils soient revenus en Angleterre profondément impressionnés par ces réceptions sans exemple.

Dans le courant de moins de cinq semaines, ils avaient eu le temps d'assister à des cérémonies innombrables, d'étudier et de résoudre une centaine de problèmes, de faire quinze mille kilomètres, enfin — de « comprendre » le peuple russe, le tout sans savoir un mot de russe.

Il convient de noter que, pour la rédaction du rapport, il y a eu division de travail: ce sont trois ex-diplomates anglais, convertis au socialisme sur le retour, et accompagnant les délégués (capitaine Grenfell, ancien attaché naval à Saint-Petersbourg, M. Macdonnell, ancien vice-consul à Bakou, et M. Young, ancien fonctionnaire du *Foreign Office*) qui ont rédigé la presque totalité du rapport quant aux faits. Les sept délégués ont donné les conclusions. Aussi, ceux-là ne justifient-ils pas toujours celles-ci.

Il est certain que dans ces conditions ce sont les extrémistes qui, parmi les membres de la délégation, ont su imposer leur manière de voir. Du reste, dans toute crise socialiste n'est-ce pas toujours la minorité extrémiste qui triomphe?

Partout dans le rapport on insiste sur les avantages et les bienfaits sans nombre que le régime soviétique a apportés au peuple russe; la majorité modérée de la délégation doit se contenter de réserves par-ci par-là.

L'ouvrier anglais, simpliste, comprendra difficilement ces réserves. Si l'expérience socialiste a effectivement fait de la Russie une Terre-Promise, on ne voit pas, se dira-t-il, pourquoi la Grande-Bretagne n'imiterait pas les « camarades russes », même au risque d'un peu de terrorisme. Pourquoi ne pas se soumettre à une opération chirurgicale, même à la vivisection, si les résultats équivalent pour l'organisme politique à un bain d'eau de Jouvence?

L'ignorance et la naïveté manifestées par les délégués quant aux faits sont extraordinaires. En voici des exemples. En parlant de l'état des écoles, ils se contentent de reproduire leurs entretiens avec des instituteurs; ils sont muets quant aux détails de leurs visites à des écoles de différents types, visites qu'ils auraient certainement pu les éclairer quant à l'état désespéré de l'instruction publique à tous les degrés, parlent-ils des progrès agricoles en Ukraine, ils se contentent de répéter ce que leur a dit le chef du gouvernement ukrainien. Ils reconnaissent, il est vrai, qu'au cours de la période militante du communisme, la confiscation intégrale du blé appartenant aux paysans fut la cause immédiate d'une terrible famine. Mais, d'autre part, ils ne disent rien de la nouvelle famine qui menace l'Ukraine, naguère un des greniers

de l'univers, ni de ce que le gouvernement des Soviets est obligé non plus d'exporter, mais d'importer du blé et de la farine.

Le tsarisme, prétendent-ils, n'a absolument rien fait pour le paysan; ils ne savent donc rien de la réforme agraire de Stolypine, à la suite de laquelle cent millions d'acres furent divisés entre les petits propriétaires paysans. Ils assurent que le gouvernement soviétique garde avec soin tous les trésors artistiques de l'ancien régime; mais pas plus que M. Saroléa lui-même, ils ne semblent avoir été autorisés à visiter les églises et les monastères apparemment pillés du Kremlin. C'est ici le lieu de remarquer qu'en 1921 et 1922 des centaines de boutiques à Riga, à Kovno et à Wilna étaient pleines d'objets d'art volés dans les palais et les demeures seigneuriales russes.

Comme preuve péremptoire de la fausseté des bruits relatifs à l'oppression de la Géorgie, les délégués citent — une énorme manifestation ouvrière à Tiflis! En parlant de la « Prohibition », ils omettent de nous dire qu'elle fut introduite sous l'ancien régime et rigoureusement appliquée, alors qu'aujourd'hui on rencontre plus d'ivrognes dans les brasseries de Moscou que dans celles de Liverpool ou de Glasgow. Ils parlent avec ironie du jeu dans les anciens clubs de la noblesse, mais sont muets sur les tripots d'aujourd'hui, dont quelques-uns sont entretenus — par l'autorité soviétique! Parlent-ils des coopératives soviétiques, ils oublient d'ajouter que vingt mille coopératives florissaient déjà sous le régime tsariste, qui furent toutes détruites dans la première année du communisme militant.

Pour ce qui est de la vie familiale, le rapport admet que les nouvelles conceptions jointes à tout le système économique, tendent indubitablement à la détruire, mais prétendent que dans le domaine des relations sexuelles irrégulières il y a vraisemblablement moins d'immoralité que dans le passé.

Il convient d'ajouter que le voyage des délégués trade-unionistes en Russie a coïncidé avec celui d'un journaliste américain, impartial et compétent, M. Isaac Marcossou. Il nous donne aujourd'hui les résultats de ses recherches sous forme de faits détaillés et concrets. Et il se trouve que ces faits contredisent presque toutes les assertions du rapport britannique; circonstance d'autant plus intéressante que la coïncidence, quant au séjour en Russie, est purement accidentelle.

Les observations de M. Marcossou ont paru dans le *Saturday Evening Post*. Voici quelques-unes de ses conclusions:

La Russie de nos jours est gouvernée par le « bureau politique » du Parti communiste, composé de sept individus et jouissant de pouvoirs absolument dictatoriaux.

À la *Tcheke*, à côté de laquelle l'inquisition espagnole n'était rien, a succédé une institution toute pareille, dénommée G. P. U. Il y a moins de liberté de parole et d'action que sous l'ancien régime.

Le régime terroriste a détruit en Russie toute gaîté. C'est bien rarement qu'on y entend rire. Rien n'est comparable au sentiment de soulagement intense qu'on éprouve lorsqu'on la quitte. La production économique a été paralysée presque entièrement; le capital crucifié; le coût de la vie est plus élevé, les salaires plus bas qu'en 1913. Moscou est la ville du monde la plus coûteuse; Leningrad n'est plus que le fantôme d'une ville. Les mendiants abondent. À la fin de juillet il y avait dans les grands centres quinze cent mille chômeurs.

Contre l'idée de Dieu est menée une véritable croisade; la propagande soviétique ne respecte ni Dieu, ni l'homme; la jeunesse est systématiquement pervertie; l'athéisme domine; la cruauté a été canonisée; l'oppression devient le passe-temps favori des maîtres de l'heure.

Il convient d'ajouter qu'entre le voyage en Russie de M. Saroléa à la fin de 1923 et celui de M. Marcossou à la fin de 1924 il s'était passé un fait très important, que le rapport britannique ignore totalement. En 1923 le *N. E. P.* — « Nouvelle politique économique » — était appliqué depuis deux ans. Il avait permis au commerce privé de renaître. Le triumvirat Staline-Zinoviev-Kaménov, qui succéda au duumvirat Lénine-Trotsky revint sur les concessions de ces derniers et décréta la fin du *N. E. P.* et, dès lors, une nouvelle guerre contre le commerce privé. Le rapport des Trade-Unions, comme il a été dit, ignore ce fait; voilà pourquoi il est déjà désuet. Malgré les parades, les processions, les vitrines pleines de marchandises volées, la Russie des Soviets a de nouveau à faire face à la banqueroute et à la famine. Aussi s'enfoncera-t-elle de plus en plus dans le chaos jusqu'au moment où une débâcle définitive mettra fin une bonne fois aux rêveries des socialistes de Grande-Bretagne.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE

Société anonyme fondée par arrêté royal du 28 août 1822

3, Montagne du Parc BRUXELLES

FONDS SOCIAL :

100,000 Titres de Capital . . fr. 100,000,000

100,000 Parts de Réserve . . fr. 250,628,393

Total . . fr. 350,628,933

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

Le service d'agence de la Société Générale de Belgique est assuré en province par ses banques patronnées et leurs agences dans plus de 300 villes et localités importantes du pays.

Application générale de l'électricité

A. CORMOND

LUMIÈRE - FORCE MOTRICE

LUSTRERIE - ABAT-JOUR

1, Rue de Gravelines

BRUXELLES



COMPTOIR
D'OPTIQUE



MAISON BLAISE

FONDÉE EN 1885

46, RUE DE LA PAIX IXELLES-BRUXELLES

Jumelles, baromètres, lorgnettes en or, argent et écaille. Instruments de précision. Outillage perfectionné pour le montage des Verres. Lunetterie française et américaine. Exécution rapide et soignée des ordonnances de MM. les oculistes.

Même Maison en face au 49

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — ORFÈVRERIE

Décoration

G. Veraart

25, Place Van Meyel, ETTERBEEK (Bruxelles)

PEINTURE — DÉCOR
AMEUBLEMENT

ENTREPRISE GÉNÉRALE
DE DÉCORATION INTÉRIEURE

LIBRAIRIE SAINT-LUC

MAISON LIELENS

R. VAN ESPEN-DUFLLOT SUCC.

26, rue de la Montagne BRUXELLES

Missale romanum. — Breviarum romanum.
— Livres liturgiques. — Ascétisme. —
Grand choix de livres de prières et de
chapelets. — Imagerie religieuse. —
Cachets de 1^{re} communion.

Typographie — Lithographie. — Reliures.

Tous ceux qui font de la POLICOPIE
emploient

LA PIERRE HUMIDE

A REPRODUIRE

MARQUE « AU CYGNE »

Tout s'efface comme sur une ardoise

Nombreuses références dans le monde entier.
Envoi franco. — Nombreux dépôts en Belgique.

Demandez catalogue :

USINE CYGNE, ST MARS LA BRIÈRE (Sarthe)

ORFÈVRERIE

Christofle

ORFÈVRERIE ARGENTÉE ET
DORÉE — ORFÈVRERIE D'AR-
GENT — SERVICES DE TABLE
— SERVICES A THÉ —
— SURTOUT CANDÉLABRES —
CADEAUX ET CORBEILLES
DE MARIAGE
— COUPES DE SPORTS —

SUCCURSALE DE BRUXELLES

58, rue des Colonies

— Téléphone 177.87 —

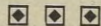
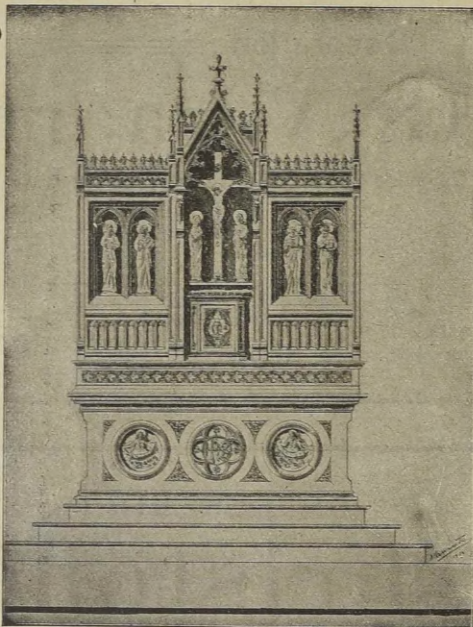
GRANDS ATELIERS D'ART RELIGIEUX

COMPAGNIE DES ARTS

POPPE & C^e, BRUXELLES

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 3,000,000 DE FRANCS



STUDIO — ATELIERS — BUREAUX
 15, 17, 19, rue de la Croix-de-Pierre
 BRUXELLES — Téléph. : 479.60-483.11

Adresse télégraphique : Artes-Bruxelles
 Comptes Chèques Postaux n° 1057-27



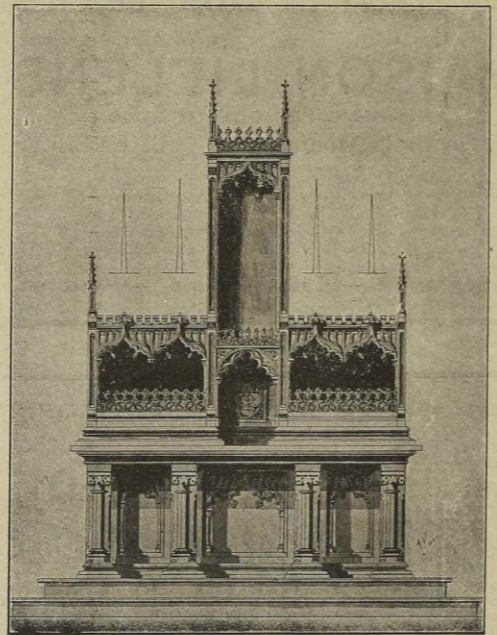
Spécialisés pour l'exécution de tous travaux de
 MOBILIER D'ÉGLISE — SCULPTURE
 --- PEINTURES RELIGIEUSES ---
 TABLEAUX — DÉCORATION MURALE
 STATUAIRE — BRONZE, CUIVRE, etc.
 EN TOUTES MATIÈRES ET EN TOUS STYLES



PRIX — DESSINS — DEVIS — VISITES
 Gratis sur demande



ENTREPRISES GÉNÉRALES (Belgique, Étranger)
 FOURNITURES COMPLÈTES
 pour ÉGLISES, CHAPELLES ET SACRISTIE



Caisse Générale de Reports et de Dépôts

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : BRUXELLES, rue des Colonies 11

Capital : 20,000,000

Réserves : 24,000,000

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

Comptes de Chèques et de Quinzaine

-- Dépôts de Titres et de Valeurs --

Lettres de Crédit -- Prêts sur Titres

- - - - Coffres-Forts - - - -

BUREAUX DE QUARTIER :

Placé Bara, 14, Cureghem. Rue des Tongres, 60-62,
Parvis St-Gilles, St-Gilles. Etterbeek.
Place Saintelette, 26, Mo- Place Liedts, 18, Schaerbeek
lenbeek. Rue du Bailli, 79, Ixelles.

Billaux Grossé

BRUXELLES

16, rue des Colonies

Art Religieux
Ornements d'églises

Sculptures Statues
Orfèvreries Cuivres
Broderies Mobilier. etc.

Drapeaux de Sociétés.

♦♦♦ CARRELAGES ♦♦♦

J. Swartenbroeckx

6, Avenue de la Porte de Hal

Téléphone B 15911 BRUXELLES Téléphone B 15911

♦♦♦ REVÊTEMENTS ♦♦♦



Banque de l'Arrondissement d'Anvers

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Longue rue Neuve, 107-111 ANVERS
Succursale : Rue Théophile Roucourt, 2 BEROHEM-lez-Anvers

Comptes chèques. — Ouvertures de crédit. —
Comptes à terme. — Comptes de quinzaine. —
Caisse d'épargne. — Location de coffres-forts. etc.

A la Grande Fabrique

Maison fondée en 1877

Téléphone 3003

Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles en 1910.

E. Esders

26, Rue de la Vierge Noire, 26

BRUXELLES

VÊTEMENTS POUR HOMMES, DAMES
ET ENFANTS

Livrées et uniformes. — Vêtements de sports
et voyages. — Lingerie. — Bonnetterie. —
Chapellerie. — Ganterie. — Chaussures. —
Cannes. — Parapluies. — Fourrures. — Modes.

CHOCOLAT**DU C ANVERS**LA GRANDE
MARQUE BELGE

La marque qui se trouve sur tous nos
Gramophones et Disques
C'est le symbole de la suprématie

Demandez nos catalogues et l'adresse
du revendeur le plus proche.

C^{ie} française du Gramophone

BRUXELLES
171, boulevard Maurice Lemonnier
65, rue de l'Ecuyer
42, place de Meir. Anvers.

Maison fondée en 1873 VAN CAMPENHOUT Frères et Sœurs
François VAN NES Successeur
13, Rue de la Colline, 13 -- BRUXELLES -- Téléph. : 227.64

TYPOGRAPHIE — LITHOGRAPHIE — PAPETERIE — MAROQUINERIE
FABRIQUE DE RÉGISTRES — COPIE-LETTRÉS
CHAPELETS — ARTICLES DE BUREAU — LIVRES DE PRIÈRES.

Usine électrique : 36, Rue Vanderstraeten, 36, Molenbeek-Bruxelles

Un tableau rayonnant!

"NUGGET"
POLISH POUR CHAUSSURES

Fabriquée par THE NUGGET Polish C^o

LA MAISON DU TAPIS BENEZRA

41-43, Rue de l'Ecuyer, 41-43 - BRUXELLES

TAPIS D'ORIENT, ANCIENS et MODERNES.
— MOQUETTES UNIES tous les tons. —
TAPIS D'ESCALIERS et D'APPARTEMENTS
— (divers dessins et toutes largeurs). —

CARPETTES DES FLANDRES ET AUTRES
— — (imitation parfaite de l'Orient). — —
TAPIS D'AVIGNON UNIS ET A DESSINS.

Les prix défient à qualité égale toute concurrence.

ATELIER SPÉCIAL POUR LA RÉPARATION DES TAPIS